



# Document d’Objectifs du site Natura 2000 «Étang de Capestang»

## Tome II Objectifs et Actions

Document à valider en Comité de Pilotage le /07/2022

ZPS: FR 9112016



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Sommaire

Préambule.....	3
E. Les objectifs de développement durable du site.....	1
1. <u>Rappel du cadre Natura 2000.....</u>	<u>1</u>
2. <u>Définition des objectifs de développement durable du site Natura 2000 « Étang de Capestang ».....</u>	<u>2</u>
3. <u>Détail des Objectifs.....</u>	<u>2</u>
F. Mesures de gestion.....	5
1. <u>Le dispositif Natura 2000.....</u>	<u>5</u>
2. <u>Les objectifs opérationnels.....</u>	<u>11</u>
3. <u>Les Fiches actions.....</u>	<u>13</u>
4. <u>La Charte Natura 2000.....</u>	<u>18</u>
a. <u>Recommandations et engagements généraux.....</u>	<u>19</u>
b. <u>Recommandations et engagements zonés.....</u>	<u>20</u>
c. <u>Engagements et recommandations pour les activités.....</u>	<u>22</u>
G. L’évaluation, l’actualisation et la révision du Docob.....	23
1. <u>L’évaluation.....</u>	<u>23</u>
2. <u>L’actualisation.....</u>	<u>25</u>
3. <u>La révision.....</u>	<u>26</u>

## Préambule

Le présent document fait suite au tome I du document d’objectifs ou Docob.

Le SMDA était la structure porteuse du Docob de l’étang de Capestang. Elle a stoppé sa mission après la validation du Tome 1 en comité de pilotage en avril 2017.

Sans manifestation d’intérêt de la part d’une collectivité, la DDTM de l’Hérault a repris la charge de l’élaboration du Document d’objectifs (Docob) de la ZPS « Etang de Capestang »; elle a donc la maîtrise d’ouvrage du Document d’Objectifs.

Suite à un appel d’offres, la Fédération régionale des chasseurs d’Occitanie, qui avait déjà réalisé le diagnostic écologique du site en appui au SMDA, a été missionnée pour finaliser le document d’objectifs de la Zone de Protection Spéciale « Etang de Capestang » (Tome 2), à partir de l’étude établie dans le cadre de la phase 1, avec la collaboration des acteurs locaux.

Le présent document présente les objectifs de gestion déclinés en mesures d’action afin de garantir une gestion durable des sites en accord avec les objectifs de conservation et les différentes activités anthropiques des sites.

Par la suite, la structure désignée pour la phase d’animation par le comité de pilotage sera chargée de mettre en œuvre ces actions avec les acteurs du territoire.

La crise sanitaire a ralenti la réalisation de la mission et à limiter l’organisation de réunions, mais les acteurs locaux ont été associés à la démarche de travail dans la mesure du possible (consultation numérique, groupes de travail, échanges téléphoniques...).

## ***E. Les objectifs de développement durable du site***

### **1. Rappel du cadre Natura 2000**

Le code de l'environnement, dans son article R414-11, donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du Docob. La définition de ces objectifs s'appuie sur les éléments recueillis dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux, qui fait l'objet des premiers chapitres du Docob. Ainsi, l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont considérés, de même que l'ensemble des activités « économiques, sociales, culturelles et de défense ».

*« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général de développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines. » (Préambule de la Directive Habitats)*

## 2. Définition des objectifs de développement durable du site Natura 2000 « Étang de Capestang »

Conformément à l'esprit des directives « Oiseaux » et « Habitats », au regard de la hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site et suite à la synthèse des retours des acteurs locaux (basée sur une proposition soumise à large consultation numérique), le document d'objectifs du site Natura 2000 « Étang de Capestang » propose différentes orientations et actions de gestion visant à atteindre 4 objectifs de développement durable :

**1 – Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêts communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels**

**2 – Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire**

**3 – Amélioration des connaissances du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivis**

**4 – Animation du Docob**

Présentation des enjeux du site	Objectifs de développement durable
<p><b>Enjeux écologiques</b></p> <p>La mosaïque d'habitats naturels : notamment la 3<sup>e</sup> plus importante roselière de la région Occitanie (lieu de nidification d'espèces à très fort enjeu régional) et les prairies humides, en tant que milieu de transition et accueillant une faune et une flore bien spécifique</p> <p>68 espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseau, dont 20 pour lesquels l'étang de Capestang joue un rôle important en termes de conservation, tel que la Lusciniole à moustache (33% des effectifs régionaux), le Butor étoilé (16%), le Bonglios nain (30%), 1 espèce d'oiseau d'intérêt communautaire classé vulnérable sur la liste rouge mondiale de l'UICN</p>	<p>Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêts communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels</p>
<p><b>Enjeux socio économiques</b></p> <p>Conserver les activités traditionnelles du site (chasse et agriculture) qui ont façonné le site et les faire évoluer si nécessaire pour une meilleure compatibilité avec les enjeux écologiques</p> <p>Favoriser le développement dans le respect des propriétaires et de l'environnement</p>	<p>Maintien des activités traditionnelles d'agriculture et de chasse permettant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des espèces ou habitats d'espèces et accompagnement de projets de territoire compatibles</p> <p>Amélioration des connaissances du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivis</p> <p>Animation du Docob</p>

**Figure 1: Tableau de synthèse des enjeux et objectifs de développement durable associés**

## 3. Détail des Objectifs

**Maintenir ou améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêts communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels**

La préservation des oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels représentent l'enjeu majeur du site de l'Étang de Capestang. Le maintien ou la restauration de leurs états de conservation passe principalement par le maintien ou la restauration de leurs habitats d'alimentation et de reproduction. Une attention particulière sera portée sur la roselière qui abrite les espèces d'oiseaux présentant les enjeux de conservation les plus forts. En parallèle, la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau ainsi que le bon fonctionnement du réseau hydraulique et des ouvrages associés constituent la pierre angulaire sur laquelle repose le développement de ces habitats d'espèces. Il est à noter que la mosaïque de milieux est intéressante et que cette hétérogénéité est donc à préserver.

Enfin, l'Étang de Capestang ne fonctionne pas seul. Il est connecté aux espaces naturels qui se situent au-delà du périmètre Natura 2000 : les environs proches mais aussi à tout le complexe d'étangs de la basse vallée de l'Aude et des sites bien plus éloignés puisqu'il constitue un site de halte migratoire, notamment pour le phragmite aquatique (*acrocephalus paludicola*) qui oscille entre l'Afrique et l'Europe centrale. Il faut donc veiller à assurer la bonne connectivité du site avec l'extérieur.

### **Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire**

L'étang et ses abords sont des espaces anthropisés. L'agriculture et la chasse, activités pratiquées sur le site depuis des siècles, ont façonné le site et aboutie à l'expression des milieux qui permettent l'accueil de l'avifaune d'intérêt communautaire. Ces activités constituent un des pivots de la gestion des milieux naturels et de la conservation des habitats d'espèces. Dans la roselière, la gestion tout au long de l'année par les usagers de la chasse et du milieu aquatique concourent à la diversité des milieux naturels et au maintien de la fonctionnalité de la zone humide. Les clairs de chasse entretenus sont notamment indispensables à certains oiseaux inféodés à la roselière.

De même, les activités agricoles qui se déroulent sur plus de la moitié du site Natura 2000 conditionnent fortement l'existence de nombreux habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les milieux ouverts par exemple ne peuvent se maintenir que par la pratique agricole de fauche et de pâturage, sans lesquelles ils se transformeraient inéluctablement en buissons et arbustes. La pérennité de la viticulture, activité économique emblématique du territoire, est un enjeu essentiel pour les hommes, mais aussi pour de nombreuses espèces dont la vigne constitue un des milieux qu'elles fréquentent.

Certaines pratiques sont perfectibles, elles sont à accompagner vers une meilleure compatibilité avec les enjeux écologiques.

### **L'amélioration de la connaissance du site et la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi**

Un travail d'inventaire important a été réalisé dans le but d'identifier l'état de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèces, d'autant plus important que très peu de données préexistaient.

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc.

Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain.

### **L'animation du Docob et la veille environnementale**

La mise en œuvre des mesures de gestion repose sur les acteurs locaux, qui ont la possibilité de s'engager dans des mesures contractuelles, de mettre en place certaines mesures et principes de gestion. Ce sera le rôle de la structure animatrice du Docob que d'expliquer ces mesures, d'accompagner au jour le jour, d'être sur le terrain, d'organiser la concertation et favoriser la conciliation entre les différents usages présents sur le site. La communication autour du Docob est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux et la prise en compte des enjeux socio-économique qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée.

## ***F. Mesures de gestion***

Les mesures de gestion représentent la finalité du processus de réalisation du Docob.

Le programme d'action a pour but de répondre de manière cohérente aux objectifs précédemment déterminés. Les mesures définies ont pour objet de garantir le maintien des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site dans un état de conservation favorable.

Ce plan d'action est structuré autour des objectifs de développement durable, qui déclinés en objectifs opérationnels, facilitent l'identification des mesures de gestion appropriées. Elles sont déclinées sous la forme de « Fiches Actions » et s'appuient sur les recommandations formulées dans les cahiers des habitats, les circulaires de gestion contractuelle et les textes réglementaires.

### **1. Le dispositif Natura 2000**

La structure dite « animatrice », prioritairement une collectivité, sera chargée du suivi de la mise en œuvre du Docob (ou à défaut par le service de l'Etat qui lui est substitué). Elle a pour rôle d'animer et de piloter la mise en œuvre du document ; elle est responsable du suivi des objectifs validés par le comité de pilotage du site. L'animation consiste à assurer la communication autour du site mais surtout à insuffler la dynamique auprès des acteurs dans la réalisation et la conduite des mesures prévues dans le document d'objectifs.

La structure animatrice dispose d'un certain nombre d'outils pour mettre en œuvre le programme d'actions sur le site Natura 2000. L'ensemble de ces mesures est inscrit dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement et l'instruction technique relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 de 2016.

Les mesures financières proposées s'appuient sur des dispositifs financiers issus du Plan de Développement Rural (PDRH). Ce plan prévoit notamment de soutenir entre autres les opérations suivantes :

- Elaboration et révision de documents d'objectifs Natura 2000
- Animation du Docob d'un site Natura 2000

➤ Contrats Natura 2000.

Concernant les mesures qui ne sont pas comprises dans ces 3 opérations, il convient de prévoir le circuit de financement (autofinancement, financement par des collectivités locales ou territoriales, financement de l'agence de l'eau dans le cadre de la politique de l'eau...).

### **Les contrats et les chartes Natura 2000**

- Les contrats Natura 2000, principaux outils de mise en œuvre du Docob au niveau local sont des contrats rémunérés, qui sont de 3 types :

- **les contrats Agricoles** pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC (via le formulaire S2 jaune), basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) ; Les MAEC sont des mesures définies dans un Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de la Narbonnaise et Basse vallée de l'Aude (l'animation de ce PAEC correspond à la mesure 7-6-5 du PDR). La rédaction du Docob s'opérant durant la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), les informations concernant les MAEC seront données à titre indicatif selon les MAEC en vigueur durant la période 2007-2013, afin de pouvoir comprendre vers quels types d'engagements on pourrait tendre.

- **les contrats Forestiers**, pour les parcelles forestières ;

- et **les contrats Non agricole – Non forestier**, pour des parcelles non agricoles et non forestières. Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut signer des contrats Natura 2000. En signant un contrat Natura 2000, les personnes s'engagent à respecter un cahier des charges leur donnant droit à des aides de l'Etat et de l'Europe.

Adaptées au site, ces mesures de gestion sont choisies parmi le panel de mesures définies dans le Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 et la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Chaque fiche-action de type contractuel précise le code de la mesure dans le PDR.

Préalables à la contractualisation Diagnostics : Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre, non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial de chaque parcelle contractualisée, dans le but d'un suivi.

- le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à chaque contractualisation (Contrat Natura 2000 ou MAEC), soit directement par la structure animatrice du Docob, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes mandatés par elle. - Les diagnostics d'exploitation et pastoral

seront réalisés préalablement à la contractualisation des MAEt par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture,...).

**Tableau 1 : Synthèse des types d'actions contractuelles dans le dispositif Natura 2000**

<b>Contrats Natura 2000</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	Non exploitants agricoles
<b>Principe</b>	Un propriétaire ou un bailleur disposant des droits d'exploitation s'engage à réaliser des travaux, un entretien ou toute autre préconisation sur ses parcelles. Il est rémunéré à hauteur du montant engagé.
<b>Durée</b>	5 ans, ce qui signifie qu'un bailleur doit disposer des droits de location et de gestion pour l'ensemble de cette période.
<b>Conditions</b>	Les éléments de cahier des charges de ces mesures sont précisés dans les fiches actions. Une définition plus précise de certains critères sera nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels. Les contrats Natura 2000 concernent la mise en défens, la restauration et la gestion d'habitats naturels et d'espèces uniquement.
<b>Rémunération</b>	La totalité du coût de mise en œuvre du contrat est prise en charge, sur présentation de devis, sauf indication contraire dans le cahier des charges. À noter qu'un contrat à destination d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales comprend au moins une action d'investissements à hauteur de 20%
<b>Mesure du PDR</b>	7-6-3
<b>Mesures agro-environnementales climatiques</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	Exploitants agricoles
<b>Principe</b>	Un exploitant engage certaines de ses parcelles ou la totalité, et signe un Contrat avec l'Etat, s'engageant à respecter certaines pratiques ou mettre en œuvre des opérations prévues par un cahier des charges spécifique. Il est rémunéré pour le manque à gagner engendré par ces pratiques.
<b>Durée</b>	5 ans. Si l'exploitant est locataire, il doit disposer d'un droit d'exploitation formel sur l'ensemble de cette période.
<b>Conditions</b>	Les éléments de cahier des charges de ces mesures sont précisés dans les fiches actions. Une définition plus précise de certains critères sera nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels.
<b>Rémunération</b>	Elle dépend du type de MAEC engagé. Elle peut être calculée à l'hectare (ou au mètre linéaire) ou définie pour l'ensemble de l'exploitation.
<b>Mesure du PDR</b>	10-1

<b>Menaces</b>	<b>Orientations de gestion</b>	<b>Liste des actions contractuelles Natura 2000 mobilisables</b>
Régression et/ou dégradation de la roselière	Préservation et restauration de la roselière Maintien des niveaux d'eau durant toute la période de halte migratoire Maintien de vastes prairies hautes, faiblement inondées	Contrats agricoles : MILIEU04 – Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (198€/ha/an)  Contrats non agricoles : N10R – Chantier d'entretien mécanique et

Menaces	Orientations de gestion	Liste des actions contractuelles Natura 2000 mobilisables
	<p>Conservation des zones humides  Maintien des niveaux d'eau durant toute la période de nidification  Maintien et favorisation du pastoralisme avec mise en place d'un calendrier de pâturage ou exclos des zones occupées</p>	<p>de faucardage des formations végétales hygrophiles  N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé</p>
<p>La gestion hydraulique inadaptée et la dégradation de la qualité de l'eau</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'eau  Gestion hydraulique adaptée  Maintien des niveaux d'eau durant toute la période de nidification  Améliorer les pratiques culturales</p>	<p><u>Contrats agricoles :</u></p> <p>PHYTO_01 – Bilan stratégie de protection des cultures</p> <p>PHYTO_02 – Absence de traitement herbicide</p> <p>PHYTO_03 – Absence de traitement phytosanitaire de synthèse</p> <p>PHYTO_10 – Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en culture pérenne</p> <p>COUVER_03 – Enherbement sous culture ligneuse pérenne</p> <p>COUVER_11 – Entretien des couverts naturels efficaces sur les inter-rangs de vigne</p> <p>OVERT06 – Création et entretien d'un couvert herbacé (viticulture, arboriculture : 450€ / ha / an)</p> <p>LINEA_06 – Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux des marais</p> <p>LINEA_09 : Maintien des infrastructures agro écologiques</p> <p><u>Contrats non agricoles :</u></p> <p>N12 Pi et Pi – Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides  N14 Pi et R – Restauration des ouvrages de petite hydraulique et Gestion des ouvrages de petite hydraulique  N15 Pi – Restauration des annexes hydrauliques</p>
<p>Disparition des prairies humides  Dégradation des milieux ouverts</p>	<p>Maintien de la mosaïque de milieux ouverts et agricoles  Maintien des surfaces en herbe et fauche tardive  Maintien des milieux ouverts humides (fauche, pâturage)  Maintien de vastes prairies hautes, faiblement inondées  Conservation des zones humides  Maintien des niveaux d'eau durant toute la période de nidification</p>	<p><u>Contrats agricoles :</u></p> <p>OVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise</p> <p>OVERT_02 - Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</p> <p>HERBE 06 « Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables»</p> <p>HERBE_03 et COUVERT_06 « Implantation d'un couvert herbacé favorable aux</p>

Menaces	Orientations de gestion	Liste des actions contractuelles Natura 2000 mobilisables
	Maintien et favorisation du pastoralisme avec mise en place d'un calendrier de pâturage ou exclos des zones occupées	espèces et à la reconquête des surfaces toujours en herbe  <u>Contrats non agricoles :</u> N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Dégradation qualitative et quantitative des ripisylves Absence de héronnière Régression de fourrés de tamaris au sein de la roselière Coupe des arbres de haut-jet	Préservation et restauration des ripisylves	<u>Contrats agricoles :</u> LINEA_03 - Entretien de la ripisylve  <u>Contrats forestiers :</u> F06i Chantier d'entretien de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Comblement des plans d'eau	Lutter contre l'atterrissement	<u>Contrats non agricoles :</u> N13 Pi Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

**Tableau 2 – Exemples de mesures contractualisables adaptées aux principales menaces du site.**

- **La charte Natura 2000** La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux introduit l'existence d'une charte Natura 2000 auxquels les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains situés dans les sites peuvent adhérer. La charte est constituée d'un ensemble d'engagements qui relèvent des bonnes pratiques et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée. Ces engagements sont formulés de manière simple et peuvent faire l'objet de contrôles. Ils sont communs aux Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats) et aux Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux). L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans, ouvre droit à exonération foncière pour les propriétés non bâties et permet d'avoir accès à certaines aides publiques.

### **L'animation du Document d'objectifs**

Ces actions ne sont pas contractuelles car elles correspondent à des actions plus transversales. L'animation correspond à la mesure 7-6-2 du PDR. Elles peuvent concerner :

- ✓ La coordination des actions : ces actions consistent à coordonner et suivre la mise en œuvre du Docob, à faciliter l'adhésion à ses objectifs et aux actions proposées, à communiquer auprès usagers (propriétaires, exploitants agricoles, etc.) les dispositifs qu'ils peuvent mobiliser ;

- ✓ L'amélioration des connaissances et les suivis : ces actions viennent compléter la connaissance acquise dans le cadre du diagnostic ou permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels ;
- ✓ La veille environnementale sur les projets d'aménagement impactant le site Natura 2000. Entre autre le dispositif d'évaluation des incidences qui a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.
- ✓ L'élaboration et révision de documents d'objectifs Natura 2000

### **Autres dispositifs complémentaires**

En complément de ces mesures, d'autres actions ont été identifiées et ne trouvent pas réponse à travers le dispositif Natura 2000. Les dispositifs et les politiques locales déjà existants sont autant d'outils disponibles pour y répondre.

Certaines actions peuvent s'insérer dans le cadre d'autres programmes, notamment le Plan pluriannuel de gestion des bassins versants (PPGBV) de Capestang du Programme d'actions de prévention contre les inondations II (PAPI 2) 2015-2020. Ce programme, destiné à prévenir des risques contre les inondations, présente un certain nombre de mesures favorables aux espèces du site. D'autres actions entrent dans le cadre de la politique de l'eau et contribuent à la mise en œuvre du SDAGE. Elles peuvent donc être financées par la Région Occitanie, l'Agence de l'eau ou des fonds FEDER. Ces actions ne dépendent pas des financements Natura 2000 mais elles contribuent à l'atteinte des objectifs.

**Tableau 3 : synthèse des autres dispositifs mobilisables en lien avec les objectifs Natura 2000**

Autres programmes – Hors Natura 2000	
Bénéficiaires	Particuliers, collectivités, associations...
Principe	Programmes ne dépendant pas de financements spécifiques à Natura 2000 mais s'inscrivant dans les objectifs déclinés dans le Docob.
Financements	Union Européenne, Etat, Collectivités locales, Agence de l'Eau etc.

## 2. Les objectifs opérationnels

Bien que non obligatoire au titre de l'article R.414-11 la déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels peut permettre d'affiner le lien entre eux (ayant une formulation générale) et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Dans ce cas les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable et ils orientent l'action et la définition des mesures (voir l'exemple ci-dessous).

**Tableau 4 : Déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
<b>Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels</b>	"Eau": Améliorer le fonctionnement hydraulique ainsi que la qualité de l'eau et pratiquer une gestion hydraulique globale concertée favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire (IC)
	"Habitats": Préserver, restaurer et entretenir la mosaïque de milieux afin d'avoir des conditions d'accueil optimales de l'avifaune d'IC
	"Espèces Envahissantes" : Lutte contre les espèces envahissantes
<b>Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>	"Agriculture" : Préserver et encourager les activités agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de la qualité de l'eau
	"Chasse" : Maintenir la valorisation du site par les activités cynégétiques compatibles avec la préservation des espèces d'IC
	"Développement" : Accompagner l'émergence de projets de territoire participant à la préservation des espèces d'IC
<b>L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi</b>	"Suivis oiseaux" : Améliorer la connaissance, suivre et évaluer régulièrement les espèces d'IC et leurs habitats naturels fonctionnels
	"Suivis eau" : Améliorer la connaissance quantitative et qualitative du système hydrologique et son fonctionnement, en lien avec le maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire
<b>Animation du Docob et veille environnementale</b>	"Ancrage local" : Mise en oeuvre des actions Docob avec les acteurs locaux
	"Animation" : Maintenir et renforcer les moyens d'animation et de coordination du site N2000
	"Gestion globale" : Participer et coordonner les

	actions pour une gestion environnementale globale à l'échelle du delta de l'Aude
	"Communication " : Informer et sensibiliser pour une appropriation et une prise en compte des enjeux du site de l'Etang de Capestang
	"Évaluation" : Évaluation et mise à jour du Docob

### 3. Les Fiches actions

---

À partir des objectifs opérationnels précédemment définis, les actions les plus à même de répondre à ces objectifs ont été sélectionnées parmi les dispositifs existants. Ainsi, les mesures du Programme de développement rural ont été ciblées pour définir les actions MAEC et les contrats Natura 2000.

Enfin, la combinaison de l'ensemble de ces éléments a été effectuée avec l'ensemble des informations recueillies auprès des acteurs locaux lors des multiples réunions, entretiens, groupes de travail, phase de travail sur le terrain. De cette manière, différentes mesures de gestion ont été identifiées et ont ensuite été discutées avec les usagers du site.

4 groupes de travail ont permis d'échanger sur les mesures de gestion :

- groupe de travail « eau », le 16/06/21
- groupe de travail « habitats et agriculture », le 24/06/21
- groupe de travail « suivis », le 22/06/21
- groupe de travail « chasse », le 07/10/21

Vingt huit actions ont été identifiées en lien avec les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels. La mise en œuvre des actions s'échelonne sur la période 2022-2027. Les actions ont été priorisées en fonction des enjeux écologiques, de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats sur le site, des menaces pesant sur ces espèces et enfin de la facilité de mise en œuvre des objectifs (disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers) :

- ✓ Priorité 1 : forte
- ✓ Priorité 2 : modérée
- ✓ Priorité 3 : faible

Chaque action est quantifiée : en fonction de la surface, du linéaire ou du nombre de points sur laquelle elle s'applique. Le coût a été estimé en fonction des financements mobilisables et du temps d'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions.

**Tableau 5 Articulation entre les objectifs et les actions du site**

Objectifs opérationnels	Actions	N° Action	Niveau de priorité
<b>Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels</b>			
"Eau": Améliorer le fonctionnement hydraulique ainsi que la qualité de l'eau et pratiquer une gestion hydraulique globale concertée favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire (IC)	Organiser la gestion de l'eau à travers la mise en place d'un comité de gestion et d'un règlement d'eau	CAP_01	1
	Entretien et restauration des canaux principaux par des curages réguliers	CAP_02	1
	Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique	CAP_03	1
"Espèces Envahissantes" : Lutte contre les espèces envahissantes	Lutter contre les espèces envahissantes animales	CAP_04	2
	Lutter contre les espèces envahissantes végétales	CAP_05	2
"Habitats": Préserver, restaurer et entretenir la mosaïque de milieux afin d'avoir des conditions d'accueil optimales de l'avifaune d'IC	Entretien et restauration de la ripisylve	CAP_06	2
	Entretien et lutte contre l'envasement des plans d'eau	CAP_07	1
	Entretien ou restauration mécanique de l'ouverture des prairies	CAP_08	2
	Entretien et restauration de la roselière	CAP_09	1
<b>2 – Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>			
"Chasse" : Maintenir la valorisation du site par les activités cynégétiques compatibles avec la préservation des espèces d'IC	Création et animation d'une commission « chasse durable » avec tous les acteurs du site Natura 2000	CAP_10	3
"Agriculture" : <b>Préserver</b> et encourager les activités agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de la qualité de l'eau	Gestion pastorale favorable aux espèces et leurs habitats	CAP_11	2
	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	CAP_12	2
	Maintien ou augmentation des IAE (haies, bords de parcelles enherbés et fossés) sur les exploitations agricoles et leur bon entretien	CAP_13	2
	Implantation et entretien de l'enherbement en viticulture/arboriculture	CAP_14	2
"Développement" : Accompagner l'émergence de projets de territoire compatibles	Porter à connaissance de l'intérêt écologique auprès des développeurs de projets afin qu'il soit pris en compte	CAP_15	2
	Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site	CAP_16	3
	Sensibiliser les agriculteurs vers des pratiques et démarches respectueuses de l'environnement et des enjeux du site	CAP_17	2
<b>L'amélioration de la connaissance du site et du fonctionnement des espèces par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi</b>			
"Suivis oiseaux" : Améliorer la connaissance,	Amélioration des connaissances relatives aux espèces d'intérêt communautaire et à	CAP_18	2

suivre et évaluer régulièrement les espèces d'IC et leurs habitats naturels fonctionnels	forte valeur patrimoniale		
	Suivi et amélioration des connaissances des habitats d'espèces	CAP_19	2
"Suivis eau" : Améliorer la connaissance quantitative et qualitative du système hydrologique et son fonctionnement en lien avec le maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire	Suivi régulier de l'évolution de la hauteur d'eau	CAP_20	1
	Suivi de la qualité de l'eau	CAP_21	1
	Étude du fonctionnement hydraulique	CAP_22	1
<b>Animation du Docob et veille environnementale</b>			
"Ancrage local" : Mise en oeuvre des actions Docob avec tous les acteurs locaux	Maintenir et renforcer la dynamique de concertation locale créée autour de Natura 2000 avec tous les acteurs concernés par Natura 2000 : propriétaires, agriculteurs, élus, association environnementalistes	CAP_23	2
"Animation" : Maintenir et renforcer les moyens d'animation et de coordination du site N2000	Animation, coordination et gestion administrative du Docob	CAP_24	1
"Gestion globale" : Participer et coordonner les actions pour une gestion environnementale globale à l'échelle du delta de l'Aude	Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, des études et projets au niveau local, régional, national, européen et international	CAP_25	3
"Communication" : Informer et sensibiliser pour une appropriation et une prise en compte des enjeux du site de l'Étang de Capestang	Communication et sensibilisation	CAP_26	2
"Évaluation" : Évaluation et mise à jour du Docob	Évaluer les résultats (via des indicateurs de suivi reproductibles dans le temps), la mise en œuvre du Docob et la réviser	CAP_27	2

## Contenu des fiches action

Chaque action est proposée sous forme de fiche, structurée selon la fiche action type présentée ci-dessous :

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Titre de l'action	N° Action CAP_XX Priorité 1 = très forte Priorité 2 = forte Priorité 3 = modérée
<b>OBJECTIFS</b>		

Objectifs du <b>développement durable</b>	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du Docob parmi : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels</li> <li>2. Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques</li> <li>3. L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi</li> <li>4. Communication et sensibilisation à l'environnement</li> <li>5. Animation du Docob et veille environnementale</li> </ol>
Objectifs opérationnels	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs des objectifs ci-dessus
Effets attendus	Descriptions plus précise des résultats escomptés de l'action
Espèces favorisées	<b>En gras</b> , les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux, ou d'intérêt communautaire prioritaire
<b>PERIMETRE D'INTERVENTION</b>	

Carte de localisation de l'action ou description du territoire géographique concerné

<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>			
<b>DESCRIPTION DETAIL DE</b>	Description de l'action avec renvoi au cahier des charges dans le cadre d'une action contractuelle		
<b>MODALITES DE L'OPERATION</b>			
	Porteur de projet potentiel		
Acteurs concernés	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Collectivités : Communes, Communautés de communes ou PNR Structure animatrice du Docob, c'est-à-dire en charge de sa mise en œuvre</td> <td style="width: 30%;">Partenaires techniques Soutien technique, logistique, de conseil, etc.</td> </tr> </table>	Collectivités : Communes, Communautés de communes ou PNR Structure animatrice du Docob, c'est-à-dire en charge de sa mise en œuvre	Partenaires techniques Soutien technique, logistique, de conseil, etc.
Collectivités : Communes, Communautés de communes ou PNR Structure animatrice du Docob, c'est-à-dire en charge de sa mise en œuvre	Partenaires techniques Soutien technique, logistique, de conseil, etc.		
Type d'action mobilisable et financements envisagés	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Contrat Natura 2000 Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Animation Natura 2000 Autre dispositif complémentaire</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> </table>	Contrat Natura 2000 Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Animation Natura 2000 Autre dispositif complémentaire	
Contrat Natura 2000 Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Animation Natura 2000 Autre dispositif complémentaire			
Éligibilité	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Parcelles Bénéficiaire Actions</td> <td style="width: 30%;">Conditions à remplir pour que le contrat (Natura 2000 ou MAEC) puisse être signé Les contrats Natura 2000 sont destinés aux non agriculteurs Les MAEC sont destinées aux agriculteurs</td> </tr> </table>	Parcelles Bénéficiaire Actions	Conditions à remplir pour que le contrat (Natura 2000 ou MAEC) puisse être signé Les contrats Natura 2000 sont destinés aux non agriculteurs Les MAEC sont destinées aux agriculteurs
Parcelles Bénéficiaire Actions	Conditions à remplir pour que le contrat (Natura 2000 ou MAEC) puisse être signé Les contrats Natura 2000 sont destinés aux non agriculteurs Les MAEC sont destinées aux agriculteurs		
Calendrier	Précision du calendrier, détaillé si nécessaire par opération		
Temps d'animation	Le temps d'animation pour la structure animatrice nécessaire pour la mise en œuvre de l'action		
Estimation du coût	Estimatif du coût de l'opération		
<b>CAHIER DES CHARGES</b>			

Code dans le PDR	Code correspondant à la mesure sollicitée dans le Programme de développement rural (dans le cas des contrats Natura 2000 et MAEC)
Engagements non rémunérés	Descriptions des engagements
Engagements rémunérés	
Période	
Points de contrôle	Points sur lesquels le contractant peut être contrôlé après la signature du contrat
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>	
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action et des moyens mis en œuvre
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les espèces concernés

## 4. La Charte Natura 2000

### Présentation de l'outil

La charte Natura 2000 permet de valoriser et d'encourager des pratiques favorables au bon état de conservation des espèces et de leurs habitats. L'adhésion à cette charte est basée sur le volontariat et liste des pratiques n'engendrant pas de surcoût à la mise en œuvre. L'objectif de ce document est de contribuer à la conservation et à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

<b>Charte Natura 2000</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaire ou « ayant droit » de terrains situés dans le site Natura 2000
<b>Principe</b>	Le contractant (propriétaire, exploitant, usagers, ...) s'engage à respecter les termes de la Charte.
<b>Durée</b>	5 ans.
<b>Conditions</b>	La charte contient une liste d'engagements et de recommandations relatifs à l'ensemble des usages et du site ou spécifique à certaines activités n'engendrant pas de surcoût.  La charte et les engagements qu'elle contient sont annexés au Docob (Annexe X)
<b>Rémunération</b>	Si la Charte n'engendre pas de rémunération, une exonération d'une partie de la Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties (TFPNB) est possible.

La charte contient :

- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.
- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés. Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

Les engagements sont déclinés en 3 catégories

- engagements de portée générale, sur tout le site
- engagements « zonés », définis par grand type de milieu facilement identifiables (zone cœur : roselière et plans d'eau, zone périphérique : prairies humides, zone agricole)
- engagements relatifs aux activités.

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un Docob complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrième et septième catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières. Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDTM) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts). L'exonération s'élève à  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations.

Les adhérents à la Charte Natura 2000 devront respecter les engagements et recommandations qui ont été définis pour ce site. Ils s'engagent naturellement à respecter la réglementation nationale existante qui s'applique, et dont le tableau ci-dessous présente un rappel pour mémoire (liste non exhaustive).

### **Modalités d'adhésion**

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte. Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée. REMARQUE : Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire. Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose. Avec l'aide de la structure animatrice du Docob, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise) Selon les cas (Cf.1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire. Puis, l'adhérent transmet à la DDTM une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

Pour les signataires de type « activités », ils ne s'engagent pas sur une parcelle précise mais sur l'ensemble du site ou sur la zone de pratique précisée sur carte si elle est identifiable.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDTM, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

### a. Recommandations et engagements généraux

Il s'agit d'engagements et de recommandations valables pour l'ensemble du site.

Sur l'ensemble du site	Point de contrôle
<b>Engagements</b>	
• Respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de travaux en milieux ruraux et humides	Absence de constat de non respect de la réglementation
• Ne pas disséminer ou introduire d'espèces envahissantes sur le site Natura 2000	Absence de nouvelles espèces envahissantes
• Informer par courrier ou message électronique la structure animatrice avant toute réalisation de travaux, d'aménagements ou d'interventions sur des équipements susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité, et tenir compte de ses prescriptions, tout particulièrement en termes de calendrier d'intervention.	Document d'information envoyé à la structure animatrice
• Respecter la qualité des eaux	Absence de constat de pollution
• Respecter les autres usagers de l'espace naturel et la propriété privée	Absence de main courante/plainte
• Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts, afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Le bénéficiaire sera informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite, il pourra se joindre à ces opérations et sera informé de leurs résultats.	Correspondance, autorisations d'accès et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site
<b>Recommandations</b>	
• Prendre connaissance des enjeux de conservation du site Natura 2000	
• Assurer un rôle de sentinelle du bon état des milieux et de la faune sauvage et faire remonter les informations utiles à l'animateur	
• S'informer des actualités du site Natura 2000 en lisant la lettre d'info du site ou en consultant le site internet dédié	
• Participer à des actions de suivis ou de gestion ou réunion d'information dans le cadre de l'animation du site Natura 2000	
• Tenir les chiens en laisse pendant la période de reproduction (mars à juillet)	

### b. Recommandations et engagements zonés

Il s'agit d'engagements spécifiques à certains types de milieux. Ces milieux sont des regroupements d'habitats d'intérêt communautaire ou non, facilement identifiables par tous. La carte ci-dessous présente, pour information, la localisation approximative de chaque milieu. Attention ! Les milieux étant souvent imbriqués les uns aux autres, il est indispensable de se renseigner lors de la signature de la Charte auprès de la structure animatrice du type de milieu engagé pour chaque parcelle. La structure animatrice pourra, à la demande du signataire, réaliser une carte ou une liste des parcelles engagées mentionnant le type de milieu par parcelle au moment de la signature.

Les 3 grands types de milieux distingués sur l'étang de Capestang sont:

- Le cœur du site (plans d'eau, roselières)
- La ceinture humide (Milieux prairiaux)
- La zone périphérique (milieux agricoles)

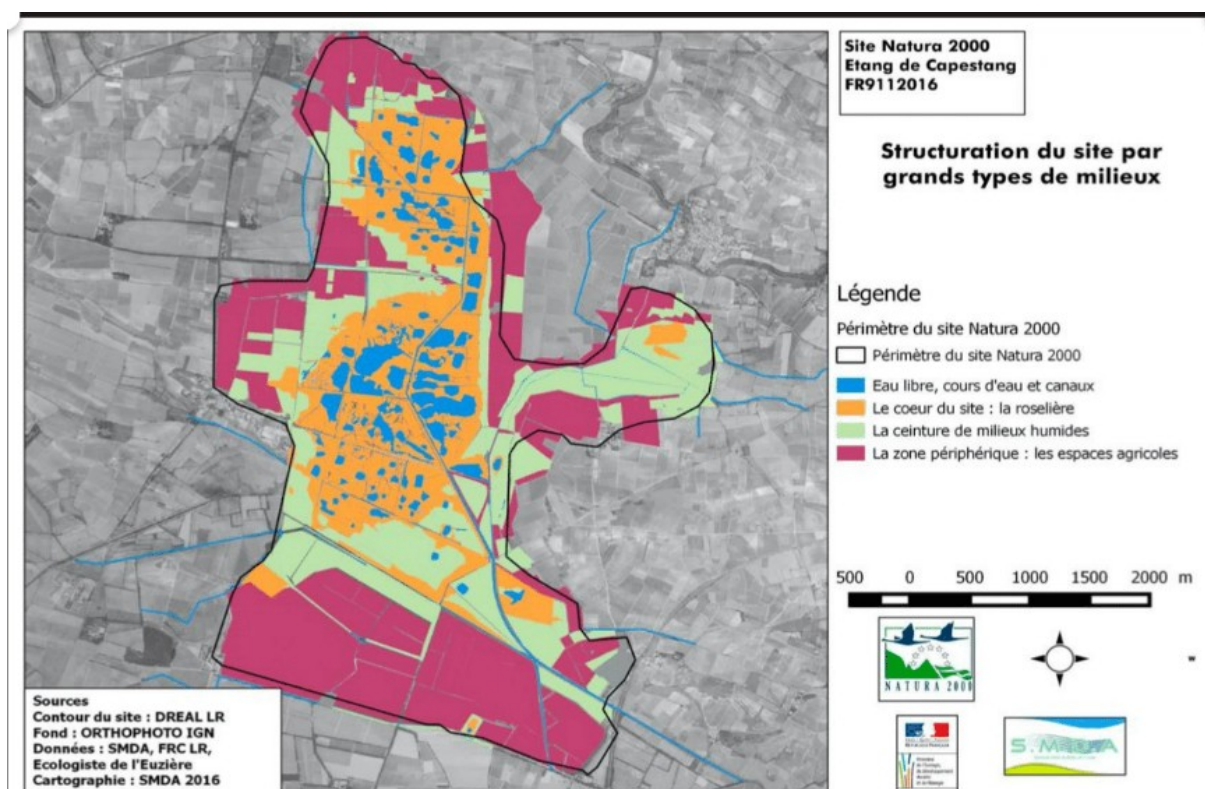


FIGURE 7 – STRUCTURATION DU SITE PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

Sur le cœur du site	Point de contrôle
<b>Engagements</b>	
M'informer des conditions fixées par le règlement d'eau (à définir et approuvé), et respecter les règles générales qui y sont fixées	Gestion conforme au règlement d'eau
Ne pas effectuer de travaux de remblaiement, de nivellement, ou de drainage entraînant un assèchement définitif des zones humides sauf en cas d'autorisation administrative spécifique.	Absence de travaux perturbant le fonctionnement des zones humides
Avertir la structure animatrice lorsque des travaux de busage, de curage ou d'aménagement d'ouvrages hydrauliques sont prévus par le signataire afin de concilier au mieux ces opérations avec la préservation du milieu et des espèces aquatiques.	Correspondance
Ne pas utiliser de produit chimique ou phytosanitaire, étant donné leur impact sur les milieux aquatiques	Absence d'utilisation de produit chimique
Effectuer l'entretien courant entre le 1 <sup>er</sup> août et le 15 mars (sauf avis de la structure animatrice)	Contrôle des dates d'intervention
<b>Recommandations</b>	
• Informer l'opérateur en cas de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de	

dégradation de la roselière
• Participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
• Pratiquer l'activité de sagne en utilisant des engins à pneus basse pression ou des radeaux selon les niveaux d'eau et maintenir les zones de nidification du Héron pourpré non coupées.

Sur les zones humides périphériques	Point de contrôle
<b>Engagements</b>	
Ne pas détruire le milieu, notamment ne pas retourner les prairies, ne pas effectuer de remblaiement, de nivellement, de drainage souterrain, de mise en culture, de semis sauf programme spécifique de lutte contre les espèces envahissantes	Absence de trace de travail au sol et mise en culture sauf dans le cadre des opérations de restauration prévues,
Ne pas effectuer de boisement	Absence de plantation
Ne pas pratiquer de désherbage chimique de la végétation (y compris au niveau des haies, clôtures etc.) sauf pour répondre à l'arrêté préfectoral (rumex, chardons...)	Cahier d'enregistrement des pratiques et vérification sur place
Limiter l'emploi de produits phytosanitaires, fertilisants, vermifuge, étant donné leur impact sur les milieux aquatiques	Absence d'utilisation de produit chimique
Effectuer l'entretien courant entre le 1 <sup>er</sup> aout et le 15 mars (sauf avis de la structure animatrice)	Contrôle des dates d'intervention
<b>Recommandations</b>	
• Favoriser la valorisation des parcelles par le pâturage extensif	
• Limiter l'accès du bétail aux berges, aux cours d'eau et aux canaux par l'installation de clôtures et d'abreuvoirs afin d'éviter la dégradation des berges par le piétinement	
• Favoriser les travaux d'entretien en dehors des périodes de nidification des oiseaux (mars à juillet)	
• Pratiquer la fauche des parcelles du centre vers l'extérieur, à vitesse réduite	

Sur les zones agricoles	Point de contrôle
<b>Engagements</b>	
Conserver les fossés, arbres à cavités, morts ou sénescents, mares, point d'eau, murets, haies, arbres isolés	Absence de destruction
Ne pas utiliser d'espèces exotiques ou de résineux pour la reconstitution des haies.	Absence de plantation d'espèces exotiques ou résineux
Ne pas pratiquer de désherbage chimique de la végétation des bords de parcelles agricoles (tournières de vigne par exemple) et gérer cette bande par fauche/broyage	Vérification sur place
Limiter l'emploi de produits phytosanitaires, fertilisants, vermifuge, étant donné leur impact sur les milieux aquatiques	Absence d'utilisation de produit chimique
<b>Recommandations</b>	
• Favoriser l'utilisation d'espèces locales pour les plantations de reconstitution des haies.	
• Favoriser les travaux d'entretien en dehors des périodes de nidification des oiseaux (mars à juillet)	

• Eviter le brûlage des fossés pour leur entretien
• Limiter l'emploi de produits phytosanitaires

### c. Engagements et recommandations pour les activités

Seuls les engagements et recommandations spécifiques aux activités cynégétiques ont été développés dans le cadre de l'élaboration du Docob. Les chartes correspondant aux autres activités sur le site seront élaborées dans le cadre de l'animation du Docob.

Activités cynégétiques	Point de controle
<b>Engagements</b>	
Mettre en place d'outils de suivi des populations d'espèces chassable d'eau et de sanglier	Réalisation de suivis
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques, sauf convention de gestion de l'eau signée avec le gestionnaire des sites concerné ou la structure animatrice.	Absence de manipulation, verbalisation
Ramasser les cartouches usagées	Absence de cartouche au sol
Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer la structure animatrice de toute anomalie constatée (état sanitaire, présence)	Absence d'utilisation de produit chimique
Retourner le carnet de prélèvement et/ou carnet de hutte et/ou carnet de battue dès la clôture de la saison à ma fédération départementale des chasseurs	Contrôle des dates d'intervention
Dans le cadre de l'aménagement des clairs de chasse, demander l'avis de l'animateur N2000 préalablement à tout travaux.	Correspondance
<b>Recommandations</b>	
• Limiter le dérangement en période de nidification (mars-juillet) (rester sur les chemins et bords de roubines autant que possible, pas de chien,...).	
• S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses.	
• Participer à des actions de lutte contre les espèces invasives	
• Etre vigilant à la qualité des conditions d'élevage, à la provenance des gibiers utilisés et à la souche de l'espèce (autochtone et adaptée) lors des actions de repeuplement en gibier	
• Participer à la commission « chasse durable » de l'étang	
• Pratiquer des prélèvements raisonnables	

## **G. L'évaluation, l'actualisation et la révision du Docob**

### 1. L'évaluation

Le suivi et l'évaluation à l'échelle des sites Natura 2000 sont prévus dans les articles R. 414-11 et R. 414-8-5 du Code de l'environnement :

- l'article R. 414-11 prévoit que le Docob comprenne : « *Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation* » ;
- l'article R. 414-8-5 précise le suivi de la mise en oeuvre du Docob et l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces :
  - « *I. - Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en oeuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l'Etat qui lui a été substitué, lui soumet au moins tous les trois ans un rapport qui retrace les mesures mises en oeuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site.*
  - *II. - Le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la région terre, évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux membres du comité de pilotage Natura 2000. Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la région terre, met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin. »*

Une fois approuvé, le Docob est mis en œuvre, c'est-à-dire que les différentes mesures prévues sont engagées, réalisées et suivies. Ce suivi s'appuie sur des outils de pilotage et de « reporting » (tableaux de bord, cartographie...). Chemin faisant, le suivi des mesures permet d'établir un inventaire du travail fait sur le site et de l'évaluer.

L'évaluation porte principalement sur :

- l'évaluation de l'atteinte des objectifs à long terme, qui porte sur l'état des enjeux ;
- l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion aux regards des objectifs opérationnels, qui porte sur les facteurs d'influence (notamment les pressions) identifiés pour chaque objectif à long terme ;
- l'évaluation de la mise en œuvre des actions (réalisation des actions, bilan financier) et des résultats obtenus.

L'évaluation répond également à plusieurs besoins concrets du gestionnaire :

- rendre lisible les résultats de la gestion (rapportage) permettant aux parties prenantes (politiques, techniques, financières...) impliquées dans la démarche de gestion d'apprécier l'efficacité des actions engagées à l'échelle du site au regard des efforts consentis ;
- développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation grâce à des points d'étape permettant de réorienter au besoin les objectifs et/ou les actions prévues ;
- l'évaluation garantit une volonté affichée de transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site. Elle permet de communiquer et sensibiliser sur des problématiques complexes ; elle agit comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes (alerter notamment sur une problématique qui ne relèverait pas de l'ENP mais d'une autre politique).

## **Bilan annuel**

### **Extrait de la Circulaire de gestion (DNP/SDEN n°2012-3 du 27 avril 2012, fiche 2-10 Suivi de la mise en œuvre du Docob et bilans annuels)**

« *La structure animatrice élabore un bilan d'activité annuel. Ce bilan tient compte des aspects techniques, scientifiques (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financiers du suivi de la mise en œuvre du Docob et présente une synthèse sur la concertation. La structure animatrice formule des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptations de cahiers des charges des mesures du Docob par exemple). Une cartographie de la contractualisation peut être réalisée. Ce bilan est transmis à l'État - DREAL/DDT/DDTM et mis à disposition des membres du comité de pilotage.*

*Cette synthèse permet notamment d'adapter l'animation du site en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000. »*

Chaque année, le bilan de la mise en œuvre du projet que constitue le Docob doit décrire les réalisations effectives et les résultats, positifs et négatifs, obtenus dans le cadre des mesures mises en œuvre.

### **Evaluation de la mise en œuvre du Docob tous les 3 ans**

Une évaluation de la mise en œuvre du Docob est aujourd'hui demandée au Copil tous les 3 ans (la périodicité de ce bilan était auparavant de six ans). Ceci ne signifie pas que le Docob doit être révisé tous les six ans. Le Copil, ou le préfet, peuvent décider d'une révision du Docob avant, ou après, ces 6 années, suivant que le document est considéré comme encore applicable ou non.

Il s'agit d'une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années y compris la conduite du projet Docob et les mesures de suivis scientifiques. Elle est effectuée par la structure animatrice et consiste en une synthèse et une analyse des bilans annuels. Quelle que soit la durée d'application du Docob, il est indispensable de le réviser sur la base des résultats obtenus, ce qui correspond à la démarche de bilan-évaluation qui consiste à :

- récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre et obtenir ainsi la mesure du chemin parcouru ;
- apprécier plus précisément l'impact des mesures, et plus globalement du projet, sur le site ;
- évaluer les évolutions du site dans son contexte (les facteurs d'influence, internes ou externes) ;
- formuler les enseignements de la gestion passée, notamment en ce qui concerne les suivis et l'amélioration des connaissances sur le site ;
- proposer des modifications du Docob, au regard de l'application des mesures et de l'évolution éventuelle des enjeux

L'évaluation doit enfin aboutir à un jugement sur les objectifs et mesures du Docob et indiquer, de façon synthétique (à partir d'un tableau par exemple), s'il convient d'abandonner, poursuivre à l'identique ou reformuler les mesures et les objectifs de façon à rendre la nouvelle rédaction du Docob plus pertinente par rapport aux enjeux du site.

Sur la base des résultats de l'évaluation, le Docob sera actualisé ou révisé.

## **2. L'actualisation**

---

### Article R414-8-5

« Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en œuvre du Docob. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut le service de l'Etat qui lui a été substitué lui soumet au moins tous les 3 ans, un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont été précisés à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site ».

Il s'agit d'apporter des modifications mineures qui prennent en compte des évolutions techniques, juridiques et financières liées à Natura 2000. Ces modifications ne remettent pas en cause les objectifs et les mesures validés précédemment. L'obligation de mise-à-jour du Docob revient à l'animateur en lien avec l'autorité administrative.

### 3. La révision

---

La procédure est identique à celle de l'élaboration du Docob. Elle implique un nouvel examen du Docob en vue de modifications importantes en fonction des résultats d'évaluation de la gestion du site. L'appréciation et l'initiative d'une révision reviennent à l'autorité administrative.

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Organiser la gestion de l'eau à travers la mise en  
place d'un comité de gestion et d'un règlement  
d'eau

N° Action  
CAP\_01

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectif du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectif opérationnel

Pratiquer une gestion hydraulique concertée favorable aux espèces d'intérêt communautaire

Effets attendus

Mise en place de réunions régulières d'un comité de gestion de l'eau

Établissement d'un règlement d'eau validé par arrêté inter-préfectoral

Présence de l'avifaune d'IC

Maintien ou amélioration de l'état de conservation de la roselière

Limiter la mortalité piscicole et l'apparition du botulisme chez l'avifaune

Espèces favorisées

Potentiellement toutes, le bon état de conservation des habitats dépendant du réseau hydraulique

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Mettre en place un comité de gestion de l'eau, rassemblant les principaux acteurs du site (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, Conseil départemental, SMDA,...), pour aboutir à une gestion concertée des ouvrages, en fonction du règlement d'eau défini collectivement. L'objectif majeur de la gestion hydraulique sera de garantir la compatibilité entre usages et préservation du milieu naturel. Le règlement d'eau identifiera la personne (ou le groupe de personnes) habilité à gérer (i.e. ouvrir et entretenir) les niveaux d'eau et définira les critères écologiques, météorologiques, hydrauliques et d'usages conditionnant leur gestion.

Les grands principes de la gestion des niveaux d'eau seront :

- Accompagner un assec périodique de la roselière de 2-3 mois tous les 3 à 5 ans ou après chaque crue, après la mi -juin;
- Maintenir un niveau d'eau suffisant dans la roselière durant la période de reproduction des oiseaux paludicoles ;
- Intégrer la variabilité dans la gestion hydraulique ;
- Lutter contre la diminution de l'oxygène dissous en période estivale ;
- Maintenir des niveaux d'eau suffisant en période hivernale pour l'accueil des anatidés.

Des recherches seront menées pour obtenir un apport d'eau en situation estivale et les formaliser afin

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Acteurs concernés

État, ASA, GIC, FDC34, Conseil départemental de l'Hérault, SMDA, CEN Occitanie, VNF, Propriétaires, Structure animatrice du Docob,...

Type d'action mobilisable et financements envisagés

Animation du Docob, Agence de l'eau, Dispositifs dans le cadre de la politique de l'eau (PAPI, PPGBV, etc.)

2022	2023	2024	2025	2026	2027
15	4	12	4	4	4

Calendrier et temps d'animation (jours)

La première année permettra la mise en place d'un comité de gestion et l'organisation de groupes de travail pour la rédaction du règlement d'eau ainsi que sa validation.

Au cours des années suivantes le règlement d'eau sera mis en œuvre et des comités de gestion seront régulièrement organisés (au moins une fois par an). Il pourra être réactualisé en fonction des résultats de l'étude du fonctionnement hydraulique et des travaux de restauration d'ouvrages hydraulique.

Une augmentation du temps consacré par la structure animatrice sera nécessaire les années d'assec pour le montage des dossiers d'autorisation, la coordination, la communication et le bilan de l'opération (6 jours). Il y aura sûrement 1 à 2 assacs sur la période, en 2024 puis après une crue ou en 2027- 2028.

Lors de la vidange de l'étang, il est nécessaire de trouver une solution commode et pérenne de pêche afin de :

- facilement récupérer les poissons d'intérêt pour repeupler les cours d'eau environnants proche ;
- éliminer les espèces nuisibles comme le poisson-chat.

Les caractéristiques techniques sont à concevoir avec l'OFB et les Fédérations départementales de pêche. Une prestation de sauvetage des poissons lors des vidanges est à prévoir (10 000€).

Estimation du coût

28 000,00 €

## SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions du comité de gestion

Indicateurs d'évaluation

Rédaction du règlement d'eau, suivi des niveaux d'eau, état de conservation de la roselière

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Entretien et restauration des canaux principaux  
par des curages réguliers

N° Action  
CAP\_02

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectif du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectif opérationnel

Pratiquer une gestion hydraulique concertée favorable aux espèces d'intérêt communautaire

Effets attendus

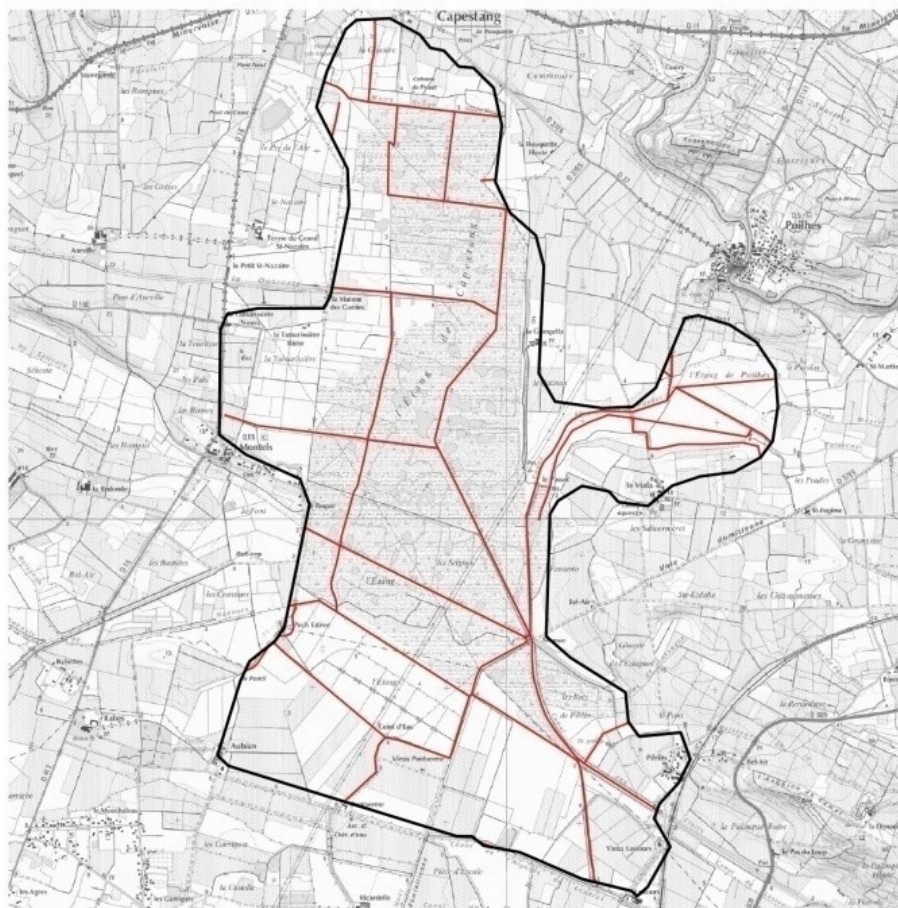
Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang pour favoriser une meilleure gestion des niveaux d'eau

Maintien ou amélioration des capacités d'accueil de l'avifaune d'IC

Espèces favorisées

Potentiellement toutes les espèces fréquentant les zones humides, ces dernières dépendant de l'eau.

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Ensemble des canaux, fossés ou roubines principaux de la zone humide (Linéaire estimé 30 à 35 km) + le canal des anglais entre l'étang et l'Aude (hors site Natura 2000)

## DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000
- Recherche de financements extérieurs

Les canaux, fossés et roubines remplissent des fonctions hydrauliques (réception des crues, circulation de l'eau, épuration de l'eau), paysagères (patrimoine local) et d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire. Cette action vise les canaux, fossés et roubines des zones humides non concernés par les obligations légales d'entretien au titre de la loi sur l'eau. Seuls les ouvrages non maçonnés et végétalisés sont éligibles.

Les objectifs à atteindre sur les parcelles concernées seront précisés ainsi que la nature et la période des travaux et les modalités techniques d'intervention (accès à la zone à entretenir, matériels à utiliser, évacuation des produits de curage...). Ces éléments compléteront le cahier des charges type.

Les ouvrages éligibles sont les fossés et rigoles de drainage ou d'irrigation et les roubines. Sont exclues toutes les interventions participant à l'assèchement des milieux humides périphériques (roselières, prairies humides, mares temporaires...).

Chaque intervention doit s'intégrer dans un plan de gestion hydraulique cohérent d'un point de vue écologique. Ne pas combler les dépressions avec les produits de curage, maintenir les connexions existantes, identifier clairement les zones de régalaage des boues de curage ; le choix du lieu de dépôt des vases.

Les actions à mener sont détaillées ci-dessous:

- Travaux urgents sur certains points noirs ponctuels identifiés comme entravant le bon fonctionnement hydraulique : exemple du Canal des anglais (hors périmètre N2000, donc recherche de financement extérieur)
- Suivre le calendrier pluriannuel d'entretien et de travaux des canaux en fonction des priorités de

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

		Porteurs de projet potentiels	Partenaires techniques
Acteurs concernés		Propriétaires, collectivités, ayants droit	Bureau d'étude hydraulique, SMDA
Type d'action mobilisable et financements envisagés		Contrat ni-agricole ni-forestier Dispositifs dans le cadre de la politique de l'eau (PAPI, PPGBV, etc.) Collectivités Structure animatrice du Docob Agence de l'Eau Propriétaires privés	
	Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site	
Éligibilité	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	
	Actions	Les actions doivent être réalisées en conformité avec la loi sur l'eau. Un diagnostic écologique préalable est obligatoire.	

Fiches actions complémentaires						
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X	X
Estimation du coût	Coût estimatif curage : 6 à 15€/mètre linéaire Coût total à définir selon le calendrier et le plan de gestion défini					
<b>CAHIER DES CHARGES</b>						
Code dans le PDR	N12 Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides					
Engagements non rémunérés	Respect de la période d'autorisation des travaux (mi juillet à octobre) Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60% Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Limitation de l'emprise des travaux sur les milieux naturels. Choix du matériel :					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le choix des engins, la taille du godet et du bras de la pelleteuse, la largeur du train de chenille devront être adaptés au fossés ou canal à curer et à la portance du sol ;</li> <li>- les stocks de carburant devront faire l'objet d'aménagements étanches interdisant tout écoulement direct vers les canaux ;</li> <li>- Entretien des deux côtés des ouvrages hydrauliques ;</li> <li>- Le cas échéant, débroussaillage et élagage sélectifs afin de permettre le passage des engins ; celui-ci devra se faire sur la rive de moindre intérêt écologique ;</li> <li>- Curage des fossés, roubines, canaux selon le principe vieux fond/ vieux bords avec maintien des berges avec une pente de moins de 60%, et du matériel adapté (taille du fossé, portance du sol...) ; le curage doit impérativement commencer à l'aplomb de la berge ;</li> <li>- Évacuation ou épandage et régilage des boues de curage ;</li> </ul>					
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évacuation des macro-déchets d'origine naturelle (branches, troncs d'arbre...) ou anthropique (pneus, carcasses...)</li> <li>- Études et frais d'expert ;</li> <li>- Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul> <p>Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; modalités et calendrier de mise en œuvre des travaux ; montant de l'aide.</p>					
Période	À déterminer dans le diagnostic initial					
Points de contrôle	Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction					
	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)					
	Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	Linéaires de canaux entretenus/ engagés					
	Mise en place d'un calendrier et d'un plan d'entretien des canaux					
Indicateurs d'évaluation	Fonctionnement hydraulique correct					



Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique	N° Action CAP_03 Priorité 1
--	--	-----------------------------------

### OBJECTIFS

Objectif du Docob	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels
Objectif opérationnel	Pratiquer une gestion hydraulique concertée favorable aux espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang pour favoriser une meilleure gestion des niveaux d'eau
	Identification des ouvrages à restaurer et mise en place d'une programmation de travaux
Espèces favorisées	Définition des modalités d'entretien et de gestion des ouvrages
	Potentiellement toutes les espèces fréquentant les zones humides, ces dernières dépendant du réseau hydrographique.

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble des ouvrages de petite hydraulique de la zone humide

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'OPÉRATION

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000
- Organiser la gestion des ouvrages hydrauliques

Il s'agit de remettre en état, de créer ou de supprimer des ouvrages hydrauliques (buses, martelières...) afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions dans la gestion hydraulique du site et des objectifs de conservation associés. Cette action vise en particulier des investissements pour la création, la restauration ou la modification d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux.

L'étude hydraulique préalable devra produire un inventaire à l'échelle du site des ouvrages et de leur état devra être effectué au préalable de la contractualisation afin de préciser la nature des travaux, dans le cadre de l'étude sur le fonctionnement hydraulique. Ces éléments compléteront le cahier des charges type.

L'animateur organisera la gestion des ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues en fonction du suivi des niveaux d'eau.

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel
Financements envisagés	Propriétaires des ouvrages, structure animatrice du site, collectivités, ASA, CD34,...
	Contrat Natura 2000

Éligibilité		Dispositifs dans le cadre de la politique de l'eau (PAPI, PPGBV, etc.) Collectivités Agence de l'Eau					
	Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site					
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.					
	Actions	Les actions doivent être réalisées en conformité avec la loi sur l'eau. Un diagnostic écologique préalable est obligatoire.					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026	2027
		1	2	2	2	2	2
Estimation du coût		A définir					
<b>CAHIER DES CHARGES</b>							
	Code dans le PDR	N14Pi - Restauration des ouvrages de petite hydraulique N14R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique					
	Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Études et frais d'expert					
	Engagements rémunérés	Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage Opération de bouchage de drains Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur					
	Période	À déterminer dans le diagnostic initial					
	Points de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>							
	Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés Nombre de situations régularisées par rapport à celles identifiées lors du diagnostic					
	Indicateurs d'évaluation	Fonctionnement hydraulique correct.					

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

## Lutte contre les espèces envahissantes animales

N° Action  
CAP\_4

Priorité 2

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectifs opérationnels

Accompagner la régulation et la limitation des populations d'espèces envahissantes ayant un impact sur les habitats et espèces du site Natura 2000

Effets attendus

Éradiquer ou limiter les populations d'espèces animales envahissantes, nuisant à la conservation d'espèces communautaires et de leurs habitats, ainsi qu'au fonctionnement hydraulique du site dont dépendent les milieux naturels.

Espèces favorisées

Toutes les espèces qui dépendent du fonctionnement des milieux humides

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Les zones humides pour le ragondin et l'écrevisse (éventuellement tortue de Floride), le réseau hydraulique pour le poisson-chat

### DESCRIPTION DES ACTIONS

1-Réaliser un inventaire des espèces introduites et envahissantes et évaluer les risques liés à leur présence pour les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats fonctionnels.

2- Élaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes.

3- Assurer un suivi et une valorisation des actions engagées.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Les espèces envahissantes pré-identifiées sur le site sont : le Ragondin, les écrevisses et les poissons chat.

Période pour réaliser les actions de régulation/destruction : toute l'année, éviter si possible la période mars à juin.

Pour chaque espèce visée un dispositif adapté sera défini (protocole d'intervention, mise à disposition de matériel pour les piègeurs, zones d'intervention, indemnisation des frais, mise en place d'une filière d'équarrissage ou de valorisation des ragondins morts,...). Ces dispositifs seront réalisés avec les partenaires techniques.

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

		Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés		Structure animatrice du Docob Propriétaires et ayant droits Associations de chasse et de pêche. ASA	Piégeurs Fédérations de pêche et de chasse
Type d'action mobilisable et financements envisagés		Contrat ni-agricole ni-forestier Animation du Docob Agence de l'eau	
Éligibilité	Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site	
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.	
	Actions	L'identification des espèces indésirables est à considérer en amont avec la structure animatrice.  Les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.  Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'application de la réglementation notamment au titre de l'environnement et du code rural (chasse, nuisibles). Le contrat N2000 n'ayant pas pour but de financer l'application de la réglementation ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur une majeure partie du site et/ou en dehors du site ;</li> <li>• les dégâts d'espèces prédatrices</li> </ul>												
Fiches actions complémentaires													
Calendrier	Précision du calendrier, détaillé si nécessaire par opération												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
	2022	2023	2024	2025	2026	2027							
X	X	X	X	X	X								
Estimation du coût	Matériel : 50€ par cage à ragondins quantité nécessaire à définir selon le plan de lutte												
<b>CAHIER DES CHARGES</b>													
Code dans le PDR	N20 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable												
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)												
	Lutte chimique interdite												
Engagements rémunérés	Études et frais d'expert												
	Acquisition de cages pièges Suivi et collecte des pièges												
Période	A déterminer en lien avec la structure animatrice												
Points de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),												
	Plan de localisation avec les actions réalisées,												
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>													
Indicateurs de suivi	Rapport d'état des lieux sur les espèces envahissantes et leurs effets sur le site Natura 2000 de l'étang de Capestang												
	Nombre de contrats signés												
	Superficie des surfaces ou linéaire traités												
	Nombre d'individus capturés Nombre de piègeurs mobilisés												
Indicateurs d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire visées												
	Évolution de la population des espèces envahissantes et du nombre de dégâts												

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

## Lutte contre les espèces envahissantes végétales

N° Action  
CAP\_05

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectifs opérationnels

Favoriser les actions de restauration / préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Effets attendus

Éradiquer ou limiter les populations d'espèces animales considérées comme nuisibles à la conservation d'espèces communautaires et de leurs habitats, ainsi qu'au fonctionnement hydraulique du site dont dépendent les milieux naturels.

Espèces favorisées

Toutes les espèces qui dépendent du fonctionnement des milieux humides

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Tout le site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

Certaines espèces exotiques, introduites volontairement ou fortuitement, prolifèrent dans le milieu naturel et produisent de graves nuisances, notamment une perte de biodiversité. Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Principales espèces envahissantes présentes :

-Jussie

- Cartographie, définition des priorités d'action ;
- Campagnes d'arrachage manuel sur des secteurs ciblés puis export des matières arrachées à emmener en déchetterie ;
- Expérimentation de nouvelles méthodes de lutte.

-Lippia

- Cartographie, établissement d'un plan d'action ;
- Mise en place d'une campagne de destruction puis l'installation d'un nouveau couvert de graminées ;
- Sensibilisation des éleveurs de bétail pour une gestion adéquate du pâturage pour limiter l'espèce.

Une veille sera réalisée pour constater la présence d'autres espèces envahissantes et pouvoir réagir rapidement afin de les limiter/éliminer.

DÉTAIL DE L'ACTION

<b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b>															
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob Exploitants agricoles Propriétaires et ayant droits Prestataires pour appui technique														
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Contrat ni-agricole ni-forestier Animation du Docob														
Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site														
Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.														
Éligibilité	L'identification des espèces indésirables est à considérer en amont avec la structure animatrice.														
Actions	Les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.														
Fiches actions complémentaires															
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	2027		X	X	X	X	X	X
	2022	2023	2024	2025	2026	2027									
	X	X	X	X	X	X									
Estimation du coût	A définir														
<b>CAHIER DES CHARGES</b>															
Code dans le PDR	N20 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable														
Engagements non rémunérés	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage).</p> <p>Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible.</p>														
Engagements rémunérés	<p>Études et frais d'expert</p> <p>Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)</p> <p>Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre</p> <p>Coupe des grands arbres et des semenciers</p> <p>Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</p> <p>Dévitalisation par annellation</p> <p>Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>														
Période	À déterminer en lien avec la structure animatrice														
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),</p> <p>État initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...),</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>														

## SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi

Cartographie des zones d'implantation d'espèces végétales envahissantes  
Nombre de contrats signés  
Superficie des surfaces ou linéaire traités  
Nombre d'interventions

Indicateurs d'évaluation

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire visées  
Evolution du recouvrement des espèces envahissantes par rapport à l'état initial  
Nombre d'espèces envahissantes présentes sur le site

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

## Entretien et restauration de la ripisylve

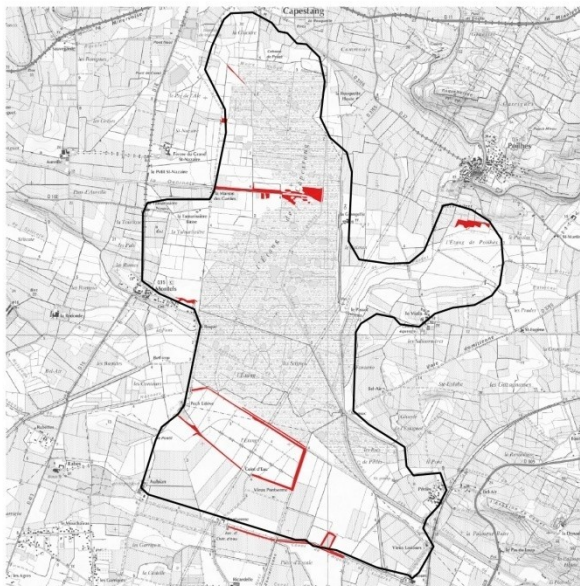
N° Action  
CAP\_06

Priorité 2

### OBJECTIFS

Objectif du Docob	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels
Objectifs opérationnels	Favoriser les actions de restauration / préservation des habitats d'espèces
Effets attendus	Réhabilitation et entretien d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Espèces favorisées	Bihoreau gris, Pie-grièche à poitrine rose, Rollier d'Europe

### PERIMETRE D'INTERVENTION



Ripisylves

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Identifier les secteurs de ripisylve à entretenir ou à restaurer/créer
- Mettre en place des contrats Natura 2000

L'objectif est d'améliorer les boisements en place ou constituer des boisements de feuillus au bénéfice des espèces visées par l'action avec en complément la gestion raisonnée des embâcles (l'enlèvement des éléments produits par l'entretien de la ripisylve, branchages, troncs, qui pourraient gêner l'écoulement de l'eau).

- **Taille des arbres constituant la ripisylve** (utiliser du matériel n'éclatant pas les branches, manuel...),
- **Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation** des produits de la coupe,
- **Broyage au sol et nettoyage du sol.**

Les zones dépourvues de ripisylves ou ayant un ripisylve dégradée feront l'objet d'une restauration. La libre évolution vers le boisement sera privilégiée mais des plantations d'essences locales pionnières pourront être envisagées.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION							
		Porteur de projet potentiel			Partenaires techniques		
Acteurs concernés		ASA, Structure animatrice du Docob, propriétaires et ayant-droits			SMMAR, associations de pêche et de chasse, DDTM 11 et 34		
Type d'action mobilisable et financements envisagés		MAECs « Entretien de la ripisylve » pour parcelles agricoles Contrat Natura 2000 « Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » ou « Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » hors parcelles agricoles Dispositifs dans le cadre de la politique de l'eau (PAPI, PPGBV, etc.)					
Éligibilité MAEC	Parcelles	Les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000					
	Bénéficiaire	Exploitants agricoles					
	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros					
Éligibilité contrat Natura 2000	Parcelles	Les parcelles non agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000					
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés					
	Actions	Respecter le cahier des charges de l'action Les actions doivent être réalisées en conformité avec la loi sur l'eau. Un diagnostic écologique préalable est obligatoire.					
Calendrier et temps d'animation (jours)		2022	2023	2024	2025	2026	2027
					4		
Estimation du coût		Pas de travaux au printemps					
		Animation : 1200€/6 ans MAEC : plafonnée à 1,50€/mètre linéaire/an Contrat Ni agricole ni-forestier : sur devis					
CAHIER DES CHARGES							
		MAEC			Contrat Natura 2000		
Code dans le PDR	LINEA_03 - Entretien de la ripisylve	N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles					
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	Respect des périodes d'autorisation des travaux Interdiction de paillage plastique Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)					
Engagements rémunérés	Chaque contrat fera l'objet d'un plan de gestion spécifique précisant et complétant les engagements du présent	<u>Ouverture à proximité du cours d'eau :</u> - Coupe de bois - Dessouchage					

	<p>cahier des charges type notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type de taille</li> <li>- le nombre de tailles</li> <li>- les modalités d'élimination par coupe des arbres morts du côté du cours d'eau</li> <li>- les modalités de suppression des branches mortes des arbres conservés du côté du cours d'eau</li> <li>- les modalités d'enlèvement, dans le lit du cours d'eau, des embâcles</li> <li>- les périodes d'intervention</li> <li>- la liste du matériel autorisé pour la taille</li> <li>- le cas échéant : les essences locales à réimplanter</li> </ul> <p>Seront également précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dévitalisation par annellation</li> <li>- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol</li> </ul> <p><u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.)</li> <li>- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.</li> </ul> <p><u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation, bouturage</li> <li>- Dégagements</li> <li>- Protections individuelles</li> </ul> <p>Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...) Études et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
Période	Pendant 5 ans	Selon le type de contrat établi
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob</p> <p>En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</p>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>		
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de contrats signés</p> <p>Linéaire de ripisylve entretenue</p> <p>Photo avant/apres</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Suivi ornithologique spécifique des espèces liées à la ripisylve</p> <p>Présence d'une végétation multistrate (arborée, arbustive et herbacée)</p>	

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Entretien et lutte contre l'envasement des plans  
d'eau

N° Action  
CAP\_07

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques

Objectifs opérationnels

Entretien des surfaces en eau stagnante afin de lutter contre l'envasement et, à terme, la fermeture de ces milieux.

Effets attendus

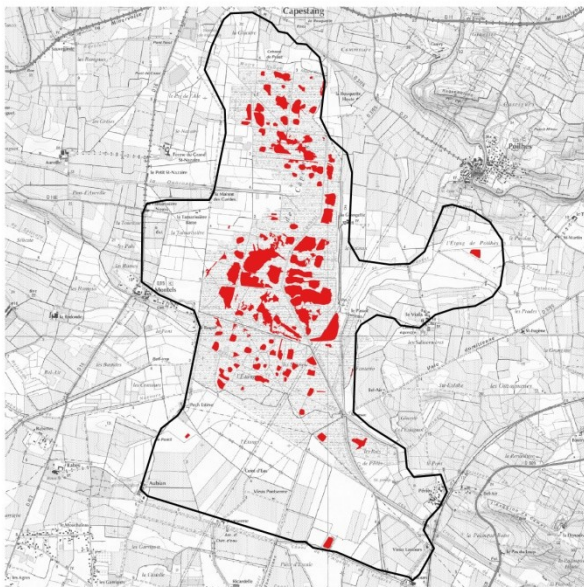
Diversité d'habitats pour les espèces d'intérêt communautaire du site

Meilleure fonctionnalité d'habitats d'espèces

Espèces favorisées

Aigrette garzette, Grande aigrette, Busard des roseaux, **Butor étoilé**, **Blongios nain**,  
Cigogne blanche, Crabier chevelu, Échasse blanche, Glaréole à collier, **Héron  
pourpré**, Ibis falcinelle, Sterne Hansel, Talève sultane

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



L'ensemble des plans d'eau libre

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000

L'envasement des plans d'eau peut contribuer à l'atterrissement général du site, à la perte de son intérêt écologique (œuvre à la préservation des espèces d'intérêt communautaire) et à la remise en cause de la chasse au gibier d'eau. L'entretien des plans d'eau peut par ailleurs aider à la lutte contre la Jussie.

Cette lutte et cet entretien peut s'effectuer par **décapage/curage mécanique du substrat**.

Il faudra privilégier les années d'assec pour prévoir les travaux (soit 1 à 2 fois dans la période du docob). Un appel à candidature sera lancé 1 an et demi avant chaque assec, afin de pouvoir réaliser les diagnostics, établir les devis, déposer les demandes de contrats et organiser un chantier global.

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**

Acteurs concernés	Propriétaire ou ayant droit					
	Structure animatrice du Docob					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Prestataires pour diagnostic/études/suivis					
	Contrat Natura 2000					
Éligibilité	Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site				
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site				
	Actions	Les actions doivent être réalisées en conformité avec la loi sur l'eau. Un diagnostic écologique préalable est obligatoire.				
Fiches actions complémentaires						
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	5	10	10	X	X	X
Estimation du coût	Opérations relatives au curage : 91 € HT/h.					
	Exportation des produits de curage : 76 € HT/h. Aménagement des plans d'eau : 91 € HT/h. Études et frais d'expert (inférieur à 12 % du montant de l'action).					

**CAHIER DES CHARGES**

Code dans le PDR	N13Pi - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau					
Engagements non rémunérés	Période d'autorisation des travaux					
	Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau Pas de fertilisation chimique de l'étang Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)					
Engagements rémunérés	Utilisation de dragueuse suceuse					
	Décapage du substrat Évacuation des boues Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants Études et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur					
Période	À déterminer dans le diagnostic initial					
Points de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)					

	Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
	<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>
Indicateurs de suivi	Surface décapée/curée Photos
Indicateurs d'évaluation	Evolution du substrat (hauteur, analyses pédologiques, ...) Fréquentation du site par l'avifaune

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Entretien ou restauration mécanique de  
l'ouverture des prairies

N° Action  
CAP\_08  
Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectifs opérationnels

Favoriser les actions de restauration / préservation des habitats d'espèces

Effets attendus

Ouverture des milieux

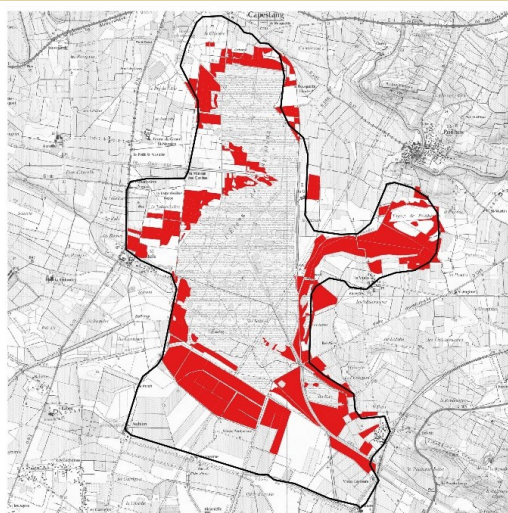
Éviter l'embroussaillage des milieux ouverts

Éviter l'invasion des milieux ouverts par des espèces exogènes ou indésirables

Espèces favorisées

Aigrette garzette, Grande aigrette, Cigogne blanche, Ibis falcinelle, Busard des roseaux, Crabier chevelu, Échasse blanche, Glaréole à collier, Héron pourpré, Sterne Hansel

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Milieux ouverts : prairies temporaires et permanentes, friches

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Cette action vise à l'ouverture de certains milieux soumis à un développement important de la végétation ligneuse au détriment des milieux ouverts dont dépendent beaucoup d'espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire.

Dispositif de mise en œuvre :

- cartographie des secteurs embroussaillés (pour chantier de réouverture) ou ouverts susceptibles de s'embroussailler (entretien de milieux ouverts).
- identification de volontaires pour la contractualisation
- réalisation d'un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques (habitats d'intérêt communautaire et flore patrimoniale) et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées et de déterminer en particulier la nature et la période des travaux, ainsi que les modalités techniques d'intervention (accès à la zone à entretenir, matériels à utiliser, évacuation des produits de coupe...). Ces éléments compléteront le cahier des charges type.
- Mise en œuvre des chantiers de réouverture de milieux par gyrobroyage et/ou coupe de ligneux ou un entretien par fauche ou gyrobroyage léger.

Dans la mesure du possible après l'action de restauration ou de maintien du milieu ouvert, il faudrait chercher une valorisation par le pâturage et/ou la fauche raisonnés (voir mesures prévues dans les objectifs agricoles).

Les pratiques de fauche seront raisonnées sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux prairiaux.

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

		Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques				
Acteurs concernés		Exploitants agricoles, Communes, Particuliers et ayants droits pour les contrats Natura 2000	Chambres d'agriculture, CEN O				
Type d'action mobilisable et financements envisagés		MAECs « ouverture de milieu » et « Retard de fauche » pour parcelles agricoles Contrat Natura 2000 « chantier d'entretien des milieux ouvert par gyrobroyage ou débroussaillage léger » hors parcelles agricoles					
	Parcelles	Les parcelles agricoles, incluses dans le périmètre Natura 2000					
Éligibilité MAEC	Bénéficiaire	Exploitants agricoles					
	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros					
Éligibilité contrat Natura 2000	Parcelles	Les parcelles non agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000					
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire des droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains contractualisés					
	Actions	Respecter le cahier des charges de l'action					
Fiches actions complémentaires							
Calendrier et temps d'animation (jours)		2022	2023	2024	2025	2026	2027
			5	4	4	4	2
Estimation du coût		Animation : 4 900€ /6 ans + coût des diagnostics environnementaux préalables					
Estimation des aides		MAEC :					
		OUVER_0					
		1	maximum 246,76€/ha/an				
		OUVER_0	maximum 95,42€/ha/an				
		2	maximum				
	HERBE_06						
		Contrat Nature 2000 : sur devis					

## CAHIER DES CHARGES

		MAEC	Contrat Natura 2000
Code dans le PDR		OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise OUVERT_02 - Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables HERBE 06 « Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables » HERBE_03 et COUVERT_06 « Implantation d'un couvert herbacé favorable aux espèces et à la reconquête des surfaces toujours en herbe	N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions		Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide,		Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)

Période	calendrier de mise en œuvre	<p>Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</p> <p>Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</p> <p>Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</p> <p>Arrasage des tourradons</p> <p>Frais de mise en décharge</p> <p>Études et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
	Pendant 5 ans	Selon le type de contrat établi
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob</p> <p>En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</p>	<p>Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>		
Indicateurs de suivi	<p>Surface engagée en MAE ou Contrat Natura 2000</p> <p>Nombre de contrats</p> <p>Rapport surface contractualisée/surface contractualisable</p> <p>Photo avant/apres</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution de la végétation par rapport à l'état initial (suivi cartographique)</p> <p>Recouvrement des espèces ligneuses</p>	

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Entretien et restauration de la roselière

N° Action  
CAP\_09

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectifs opérationnels

Maintien ou amélioration de l'état de conservation de la roselière

Effets attendus

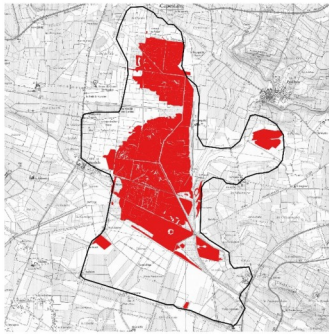
Evolution de la roselière vers un état de conservation favorable

Maintien voir augmentation de la fréquentation du site par l'avifaune

Espèces favorisées

**Busard cendré**, **Busard des roseaux**, **Butor étoilé**, Blongios nain, Crabier chevelu, **Héron pourpré**, Talève sultane, **Lusciniole à moustaches**, Bruant des roseaux

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Roselière : phragmitaies, scirpaies, mares

### DESCRIPTION DES ACTIONS

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000

En l'absence de gestion, les trajectoires tendent vers l'assèchement de cet habitat transitoire, phénomène connu sous le nom d'atterrissement. D'abord vers la mégaphorbiaie puis vers le boisement au fil de la colonisation par les ligneux.

Plusieurs enjeux sont identifiés:

- stopper la dégradation de la roselière en la dynamisant et garantir son maintien à long terme.
- améliorer la capacité d'accueil de l'avifaune en roselière.

Pour garantir la pérennité de la roselière à long terme tout en conservant voire en favorisant les populations nicheuses recensées, il est nécessaire de diversifier la gestion du niveau d'eau. Un assèchement estival complet des roselières tous les 4-5 ans environ est la solution la plus recommandée. Un tel assèchement favorise la minéralisation de la matière organique et la stabilité de la formation végétale. Le contrôle du niveau hydrique est primordial. Le roseau accepte des submersions de 80 à 100 cm entre novembre et février, avec une hauteur d'eau minimale requise de 5 à 10 cm. Au printemps, une inondation permanente de 10 à 30 cm lui est favorable. En été, un assèchement d'un à deux mois est bénéfique à son développement, le sol devant cependant rester humide et la nappe d'eau à une profondeur de 15 à 20 cm. La courbe théorique du niveau d'eau est révisée dans ce sens en diversifiant l'évolution inter-annuelle des niveaux d'eau en roselière.

L'année d'assèchement sera en revanche assez pauvre en nicheurs puisque le caractère humide ne sera pas maintenu. De plus, la durée de l'assèchement est négativement corrélée aux disponibilités alimentaires des passereaux. Mais, le maintien des conditions de gestion actuelles conduit déjà à des pertes de surfaces en roseaux. A moyen et à long terme cette proposition de gestion est favorable à l'avifaune reproductrice des roselières en général.

Dispositif à mettre en place :

-Mise en place d'une gestion des niveaux d'eau adaptée afin de maîtriser les périodes d'inondations hivernales et d'assecs estivaux nécessaires au maintien de la roselière. Sécuriser les martelières afin de garantir les mises en eaux et éviter les ouvertures intempestives.

-Travaux de restauration et d'ouverture du milieu si nécessaire :

- Écobuage
- Fauche
- Faucardage
- Décapage
- Élimination des ligneux
- Export des produits de fauche

#### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
		Structure animatrice du Docob, Propriétaires

Type d'action mobilisable et financements envisagés	<p>Contrat Natura 2000  MAEC  Animation du Docob  Dispositifs dans le cadre de la politique de l'eau (PAPI, PPGBV, etc.)</p>						
Éligibilité	Parcelles	Parcelles non agricoles dans le périmètre du site					
	Bénéficiaire	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site					
	Actions	Les actions doivent être réalisées en conformité avec la loi sur l'eau. Un diagnostic écologique préalable est obligatoire (peut être réalisé en régie par l'animateur).					
Fiches actions complémentaires							
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X		
Estimation du coût	Contrat sur devis						
	<b>CAHIER DES CHARGES</b>						
Code dans le PDR	<p>N10R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles  MILIEU_04 Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (20%)  Période d'autorisation des travaux (en dehors période nidification des oiseaux)  Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>						
Engagements non rémunérés	<p>Pas plus d'un faucardage tous les trois ans et faucardage partiel en fonction des espèces d'intérêt communautaire présentes  -Travaux à réaliser en période d'assec et hors période de nidification  -Fauche par rotation</p>						
Engagements rémunérés	<p>Faucardage manuel ou mécanique  Coupe des roseaux  Évacuation des matériaux  Études et frais d'expert  Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>						
Période	À déterminer dans le diagnostic initial						
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)  Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés  Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>						
	<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	<p>Surface engagée en contrat Natura 2000  Surface de roselière coupée, entretenue et/ou restaurée  Hauteurs des niveaux d'eaux et nombres d'assecs</p>						
Indicateurs d'évaluation	<p>Suivi des oiseaux paludicoles  Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces visées  Rézo du rozo (résultats)</p>						

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Création et animation d'une commission «chasse durable» avec tous les acteurs du site Natura 2000	N° Action CAP_10 Priorité 2
--	---	-----------------------------------

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'échange et de suivi
Objectifs opérationnels	Améliorer la compatibilité de l'activité cynégétique avec la conservation des espèces et habitats d'espèces
Effets attendus	Activités cynégétiques compatibles avec la préservation de l'avifaune d'IC
Espèces favorisées	Toutes

### PERIMETRE D'INTERVENTION

Tout le site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Récolte d'informations
- Animer des réunions/groupes de travail

La chasse est l'usage principal du cœur du site. Une commission sera créée regroupant : l'animateur Natura 2000, le GIC et les présidents des associations communales concernées par le site Natura 2000 la FDC34 et la FDC11. Le Conseil départemental, la DDTM34, le SD34 de l'OFB et la FRC O pourront également être intégrés ou sollicités opportunément pour participer à la Commission.

L'organisation d'une réunion annuelle permettra de faire le point avec les chasseurs au plusieurs points :

- Les prélèvements et l'effort de chasse (notamment au sanglier)
- L'évaluation de la reproduction sur site des espèces avifaunistiques chassables et d'IC
- Le suivi de l'hivernage des anatidés
- Les ressentis/observations de terrain des chasseurs sur les enjeux du site Natura 2000
- Sensibilisation autour des enjeux du site Natura 2000

Il s'agira de proposer des temps d'échanges avec en préalable le recueil, compilation et mise en forme de données pouvant être fournies par les FDC et les chasseurs locaux, d'organiser une réunion annuelle, de faire un bilan annuel avec des cartes, graphiques, photos,...

Des groupes de travail seront organisés autant que nécessaire pour organiser une chasse durable sur le site Natura 2000 : complémentarité zones de quiétudes et d'alimentation des oiseaux, zones de chasse, gestion des prélèvements, gestion des jours/modes de chasses de chasse, élaboration d'un règlement intérieur, gestion des clairs de chasse, ...

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob, Fédérations Départementales et Régionale des chasseurs, associations et groupements locaux de chasse, chasses privées					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Fiches actions complémentaires						
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2	2	2	2	2	2
Estimation du coût	Animation : 3 600 €					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de la Commission					
Indicateurs d'évaluation	Activités cynégétiques compatibles avec les enjeux de conservation					

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Gestion pastorale favorable aux espèces et  
leurs habitats

N° Action  
CAP\_11

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels

Objectifs opérationnels

Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats

Effets attendus

Maintien des milieux ouverts

Amélioration de l'état de conservation des milieux ouverts, habitats d'espèces remarquables

Maintien d'une mosaïque de milieux naturels

Pas de retournement de prairies humides, ni de drainage dans la zone cœur du site, ni dans la zone périphérique humide.

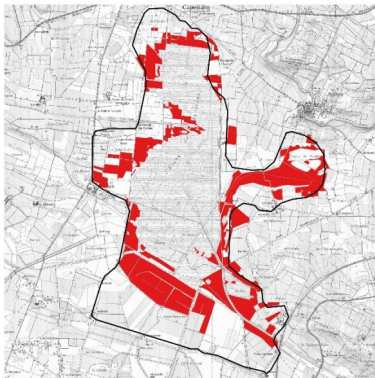
Conversion progressive des cultures existantes sur la zone cœur et périphérique en prairies naturelles

Valorisation des prairies naturelles par des activités d'élevage ou de fauche

Espèces favorisées

Aigrette garzette, Grande aigrette, Cigogne blanche, Ibis falcinelle, Busard des roseaux, Crabier chevelu, Échasse blanche, Glaréole à collier, Héron pourpré, Sterne Hansel

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Milieux ouverts : prairies temporaires et permanentes, friches mais aussi roselière, prés salés

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000 agricoles

Outre la loi qui énonce les principes de préservation, voire de protection stricte des zones humides applicables à l'échelle du territoire national, le maintien de l'élevage extensif (fauche et pâturage sur prairies naturelles) est le meilleur moyen de préserver durablement l'ensemble des fonctions des zones humides et leur capacité d'accueil de l'avifaune.

Cette opération a ainsi pour objectifs de s'assurer que l'ensemble de ces milieux soient utilisés de manière à lutter contre leur fermeture et de favoriser l'adaptation des pratiques agro-pastorales aux exigences des espèces d'intérêt communautaire (Oiseaux).

Des diagnostics pastoraux et environnementaux réalisés au préalable de la contractualisation permettront de préciser les enjeux écologiques et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et charges de pâturage, voir les équipements pastoraux nécessaires, et ainsi de compléter le cahier des charges type.

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**

		Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques	
Acteurs concernés		Exploitants agricoles				Chambres d'agriculture, CEN Occitanie	
	Type d'action mobilisable et financements envisagés	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « Amélioration de la Gestion pastorale », « Gestion des milieux humides »,...					
Éligibilité	Parcelles	Parcelles agricoles dans le périmètre du site					
	Bénéficiaire	Exploitants agricoles					
	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros					
Fiches actions complémentaires	Fiches actions pouvant être articulées avec cette action						
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026	2027
		X	X	X	X	X	X
Estimation du coût	A définir						
Estimation des aides	MAEC :						
	HERB_09 Plafonné à 75€/ha/an						

**CAHIER DES CHARGES**

Code dans le PDR (à adapter en fonction des réformes et du type de gestion pastorale identifié)	HERBE_01- Enregistrement des pratiques de pâturage
	HERBE_09 – Amélioration de la Gestion pastorale éventuellement avec OUVERT 01 ou 02
	HERBE_04- Ajustement de la pression de pâturage
	HERBE_11 Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
	HERBE_13 Maintien des surfaces en herbe en zone humide
	MILIEU_04 Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (20%)
Engagements non rémunérés	Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale

Engagements rémunérés	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Mettre en œuvre le plan de gestion pastorale qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préconisations d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité. Ces préconisations peuvent être adaptées à la spécificité des milieux et aux aléas climatiques.</li> <li>- Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité.</li> <li>- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants.</li> <li>- Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés).</li> <li>- Installation/déplacement éventuel des points d'eau.</li> <li>- Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle.</li> <li>- Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité.</li> </ul> <p>Interdiction du retournement des surfaces engagées</p> <p>Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées</p>
Période	5 ans
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob</p> <p>En cas de non-respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas droit à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé</p>
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>	
Indicateurs de suivi	<p>Surface engagée en MAE</p> <p>Nombre de contrats</p> <p>Rapport surface contractualisée/surface contractualisable</p> <p>Surfaces en prairies permanentes</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Évolution de la végétation par rapport à l'état initial</p>

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	N° Action CAP_12 Priorité 1
--	--	-----------------------------------

OBJECTIFS	
Objectifs du Docob	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
Effets attendus	Amélioration de la qualité de l'eau et préservation de la ressource alimentaire et de l'état de conservation des habitats fonctionnels de l'avifaune
Espèces favorisées	Potentiellement toutes

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Surfaces agricoles

DESCRIPTION DES ACTIONS																		
DÉTAIL DE L'ACTION	<p>Nature des opérations à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des contrats Natura 2000 agricoles</li> </ul> <p>Cette action vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les exploitants agricoles. Trois types de mesures peuvent être contractualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• absence d'utilisation d'herbicide sur l'inter-rang (seulement pour la viticulture) ;</li> <li>• absence d'utilisation d'herbicide ;</li> <li>• absence de l'utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul>																	
	<p><b>MODALITÉS DE L'OPÉRATION</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Porteur de projet potentiel</th> <th>Partenaires techniques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acteurs concernés</td> <td>Exploitants agricoles Opérateur du PAEC Structure animatrice du Docob</td> <td>Chambres d'agriculture, Caves coopératives</td> </tr> <tr> <td>Type d'action mobilisable et financements envisagés</td> <td colspan="2">Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) et Paiement pour services environnementaux</td> </tr> <tr> <td>Parcelles</td> <td colspan="2">Parcelles agricoles dans le périmètre du site</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Éligibilité</td> <td>Bénéficiaire</td> <td>Exploitants agricoles</td> </tr> <tr> <td>Actions</td> <td colspan="2">Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros</td> </tr> </tbody> </table>		Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques	Acteurs concernés	Exploitants agricoles Opérateur du PAEC Structure animatrice du Docob	Chambres d'agriculture, Caves coopératives	Type d'action mobilisable et financements envisagés	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) et Paiement pour services environnementaux		Parcelles	Parcelles agricoles dans le périmètre du site		Éligibilité	Bénéficiaire	Exploitants agricoles	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques																
Acteurs concernés	Exploitants agricoles Opérateur du PAEC Structure animatrice du Docob	Chambres d'agriculture, Caves coopératives																
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) et Paiement pour services environnementaux																	
Parcelles	Parcelles agricoles dans le périmètre du site																	
Éligibilité	Bénéficiaire	Exploitants agricoles																
	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros																

Fiches actions complémentaires						
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X	X
Estimation du coût	A définir					
Estimation des aides	MAEC :	Arboriculture	Viticulture	Grandes cultures		
	PHYTO_01	54,60€/ha/an	109,20€/ha/an			
	PHYTO_02	233,82€/ha/an	236,82/ha/an			
	PHYTO_03	386€/ha/an	399,98€/ha/an			
	PHYTO_10	107,78€/ha/an	109,58€/ha/an			
	PHYTO_11					
<b>CAHIER DES CHARGES</b>						
Code dans le PDR	PHYTO_01 – Bilan stratégie de protection des cultures					
	PHYTO_02 – Absence de traitement herbicide					
	PHYTO_03 – Absence de traitement phytosanitaire de synthèse					
	PHYTO_10 – Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en culture pérenne					
	Eventuellement COUVER_11					
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions					
Engagements rémunérés	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action, surfaces engagées, montant de l'aide, calendrier de mise en œuvre					
Période	Pendant 5 ans					
Points de contrôle	Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob					
	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions					
	Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés et surfaces contractualisées					
Indicateurs d'évaluation	Paramètres du suivi de la qualité de l'eau					

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Maintien ou augmentation des IAE (haies, bords de parcelles enherbés et fossés) sur les exploitations agricoles et leur bon entretien	N° Action CAP_14  Priorité
--	---	-------------------------------------

OBJECTIFS	
Objectifs du Docob	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels
Objectif opérationnel	Maintien ou augmentation des haies, bords de parcelles enherbés et fossés en milieu agricole
Effets attendus	Favoriser la présence et la gestion d'espaces propices à la biodiversité au sein des exploitations agricoles
Espèces favorisées	Potentiellement toutes

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Surfaces agricoles

#### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Les Infrastructures Agro-Ecologiques constituent des éléments fixes du paysage et des habitats semi-naturels situés en milieu agricole et répondent à des objectifs environnementaux multiples (régulation des inondations et lutte contre l'érosion, limitation des pollutions par absorption des éléments fertilisants et phytosanitaires, ressources alimentaires et sites de reproduction pour la faune, ...). De plus, ces éléments constitutifs du paysage contribuent aux continuités écologiques.

Les IAE peuvent avoir diverses formes :

- linéaire comme les alignements d'arbres et leurs bandes herbeuses au bord ou dans les parcelles, les haies, talus, murets, bords de fossé, de ruisseaux...
- surfacique comme les prairies inondables, prés-vergers, parcours, friches, bosquets, zones humides...
- ponctuelle comme les mares, sources, arbres isolés, rochers....

Cette action vise :

- a minima le maintien des IAE en place sur la SAU au moment de l'engagement dans la mesure,
- l'amélioration de l'état de conservation/la qualité des IAE présentes sur l'exploitation
- et/ou l'augmentation de la part d'IAE sur la SAU

#### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Exploitants agricoles Opérateur du PAEC Structure animatrice du Docob	Chambres d'agricultures, Caves coopératives
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)	
Éligibilité	Parcelles agricoles dans le périmètre du site	

Bénéficiaire	Exploitants agricoles					
Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros Faire établir un état des lieux des IAE sur l'exploitation					
Fiches actions complémentaires						
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X	X
Estimation du coût	A définir					
Estimation des aides	MAEC :					
<b>CAHIER DES CHARGES</b>						
Code dans le PDR	LINEA_09 : Maintien des infrastructures agro écologiques					
Engagements non rémunérés	- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé;					
	- Absence de fertilisation ; - Utilisation d'essences locales ;					
Engagements rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (MAEt) ;					
	- Avant le dépôt de la demande d'engagement, réalisation par une structure agréée (Chambre d'agriculture...) d'un diagnostic individuel d'exploitation pour localiser la mesure de manière pertinente sur l'exploitation (MAEt) ;					
Période	Pendant 5 ans					
Points de contrôle	Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob					
	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés et surfaces contractualisées					
Indicateurs d'évaluation	Paramètres du suivi de la qualité de l'eau					

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Implantation et entretien de l'enherbement en  
viticulture/arboriculture

N° Action  
CAP\_14  
Priorité 3

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats naturels fonctionnels  
Maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres écologiques

Objectifs opérationnels

Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)  
Encourager les pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de la qualité de l'eau

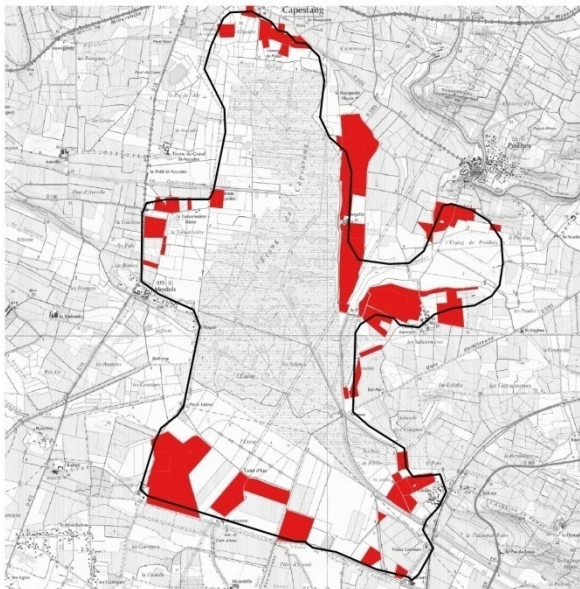
Effets attendus

Réduction de l'impact des intrants sur la qualité de l'eau  
Réduction de l'érosion du sol  
Création de zones de refuge faune et flore

Espèces favorisées

Toutes les espèces

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Surfaces en cultures ligneuses pérennes  
(arboriculture/viticulture) du site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Nature des opérations à mener :

- Mettre en place des contrats Natura 2000 agricoles

Les objectifs de cette opération sont de couvrir les sols laissés nus dans l'inter rang sous vergers ou vignes, par la mise en place d'un couvert herbacé pérenne, afin de réduire les risques d'érosion du sol et de lessivage ou de ruissellement. Elle répond ainsi à un objectif de protection de la qualité de l'eau par la réduction de l'impact des produits phytosanitaires et de préservation du sol par la lutte contre l'érosion. Par ailleurs, les bandes enherbées dans l'inter-rang contribuent au stockage du carbone dans les sols et constituent des zones de refuge pour la faune et la flore.

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**

		Porteur de projet potentiel			Partenaires techniques		
Acteurs concernés		Exploitants agricoles			Chambres d'agriculture, Caves coopératives, CEN, Structure animatrice du Docob, animateur agro-environnemental du territoire		
Type d'action mobilisable et financements envisagés		Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)					
Parcelles		Parcelles agricoles dans le périmètre du site					
Éligibilité	Bénéficiaire	Exploitants agricoles					
	Actions	Avoir déclaré les surfaces contractualisables à la PAC (limite le 15 mai de chaque année) Plafonnement du montant par exploitation : 15 000 euros					
Fiches actions complémentaires							
Calendrier et temps d'animation (jours)		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Estimation du coût							
		MAEC		Arboriculture	Viticulture		
	Estimation des aides		COUVER_03	182,61€/ha/an	160,78€/ha/an	Plafonné	
			COUVER_11	109,58€/ha/an maximum			

**CAHIER DES CHARGES**

Code dans le PDR	COUVER_03 – Enherbement sous culture ligneuse pérenne COUVER_11 – Entretien des couverts naturels efficaces sur les inter-rangs de vigne
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
Engagements rémunérés	Respect du type de couverture autorisé
	Respect des modalités d'entretien du couvert
Période	5 ans
Points de contrôle	Respect du cahier des charges établi avec la structure animatrice du Docob Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

**SUIVI ET VALUATION**

Indicateurs de suivi

Nombre de MAEC

Surface engagée

Surface enherbée

Indicateurs d'évaluation

Qualité de l'eau

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Porter à connaissance de l'intérêt écologique auprès des développeurs de projets afin qu'il soit pris en compte	N° Action CAP_156 Priorité 2
--	---	------------------------------------

OBJECTIFS	
Objectifs du Docob	Maintien des activités traditionnelles d'agriculture et de chasse et accompagnement de projets de territoire compatibles
Objectifs opérationnels	Accompagnement de l'émergence de projets de territoire compatibles avec les enjeux environnementaux et le respect de la propriété
Effets attendus	Veille sur les projets d'aménagement dans et aux abords du site
	Examen de leur compatibilité avec les enjeux du Docob
	Avis concernant l'évaluation des incidences
Espèces favorisées	Suivi des projets autorisés
	Toutes
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION	

Le site et ses abords

DESCRIPTION DES ACTIONS	
DÉTAIL DE L'ACTION	<p><u>Nature des opérations à mener :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Veille sur les projets</u></li> <li>- <u>Vérifier la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets</u></li> </ul> <p>Il s'agit de faire connaître aux élus, aux techniciens des collectivités locales, aux porteurs et développeurs de projets les enjeux du site Natura 2000 et de les sensibiliser de manière à ce qu'ils s'approprient les objectifs de conservation et les intègrent dans leur réflexion. La structure animatrice doit également fournir les documents adéquats (cartographies d'espèces animales et d'habitats) lors de la réalisation par un maître d'ouvrage d'une étude d'incidence Natura 2000. Il s'agit de constituer un premier relais d'information sur les habitats et espèces du site permettant aux maîtres d'ouvrage de monter leurs projets, plus particulièrement pour les projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanger régulièrement les informations entre la structure animatrice et les services déconcentrés de l'État (DDTM, DREAL) et collectivités territoriales (Conseils départementaux, Conseil régional) à propos des projets en cours de développement (1 jour)</li> <li>- Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leurs avant-projets (2 jours)</li> <li>- Informer et suivre les projets dans le cadre de l'évaluation des incidences (3 jours)</li> <li>- Veiller à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagements du territoire et les outils de planification (2 jours)</li> </ul>
	MODALITÉS DE L'OPÉRATION
Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel

Type d'action mobilisable et financements envisagés	Collectivités, État, associations, privé, Structure animatrice du Docob					
	Animation Natura 2000					
Fiches actions complémentaires	Fiches actions pouvant être articulées avec cette action					
Temps d'animation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	6	6	6	6	6	6
Estimation du coût	10800 €/ 6 ans					
	En fonction de la révision des plans d'aménagement du territoire, des projets,...					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	- Nombre de documents de planification et programmes d'aménagement intégrant les objectifs du DOCOB					
	- Nombre de développeur et de porteur de projet contacté					
	- Prescriptions et recommandations formulées					
Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'évaluation d'incidences produites					
	Prise en compte des enjeux du site dans les projets					

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site	N° Action CAP_16  Priorité 3
---	---	---------------------------------------

#### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	<b>Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>
Objectifs opérationnels	Accompagnement l'émergence de projets de territoire compatibles avec les enjeux environnementaux et le respect de la propriété
Effets attendus	Sensibilisation et information du public à la découverte, la protection et au respect des espaces naturels
Espèces favorisées	Toutes

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Espaces publics et sur autorisation sur les propriétés privées

#### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans l'état actuel du diagnostic socio-économique, il apparaît un manque de données concernant la fréquentation du site, il semble qu'elle peut être qualifiée de limitée.

Il s'agit d'anticiper, d'organiser la valorisation des atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire (biodiversité et milieux naturels, activités traditionnelles) dans le cadre d'aménagements maîtrisés. Cette mesure permettrait à l'espace protégé de jouer un rôle dans le développement économique local.

Afin de limiter les dégradations des habitats naturels et le dérangement de la faune, une réflexion collective est à mener pour planifier à l'échelle du site une gestion concertée de la fréquentation, qui concilie maintien de la biodiversité et exercice d'activités récréatives (promenade, découverte du milieu) en veillant à ne pas créer de conflits d'usage avec les activités traditionnelles et professionnelles déjà pratiquées sur le site.

Si l'espace protégé veut avoir un rôle de sensibilisation, il aura intérêt à privilégier l'accueil des scolaires. C'est évidemment le moyen le plus facile pour toucher le plus grand nombre possible de personnes.

Les actions à mener sont :

1- Identifier les secteurs/périodes à fortes sensibilité et mener une étude de la propriété foncière du site et du statut des chemins, routes, etc...

2. En concertation avec les acteurs du territoire, définition d'un plan d'aménagement et de gestion des secteurs destinés à l'accueil du public, proposition des scénarii de parcours en fonction des activités : type de randonnée (ex : libre ou encadrée par un animateur), conditions de pratique (ex : capacité d'accueil, période, etc.), moyens mises en œuvre (locaux, matériel, personnel), organisation de l'accueil (matériel à disposition, point d'accueil, prise en charge des réservations en cas de randonnée encadrée), etc. et des publics (grand public, scolaires)

3. Définir les supports de découverte et leur contenu pédagogique (panneaux d'information, livrets individuels, etc.) ;

4. Procéder à l'acquisition du matériel et à la mise en place des aménagements (balisage des sentiers, équipements pour l'accès au public) ;

5. Conception et réalisation de modules de formations-information à destination des professionnels des loisirs et du tourisme sur le site et création d'un document évolutif synthétisant les parcours accessibles au grand public

6. Une fois les projets installés, les évaluer.

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**

Porteur de projet potentiel

Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob, collectivités territoriales, établissements publics, écoles élémentaires, associations environnementales, propriétaires privés, offices de tourisme,...					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Fiches actions complémentaires						
Calendrier	Dès la validation du Docob					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	6	15	20	6	2	2
Estimation du coût	Animation : 17800 € /6 ans Prestations : A définir selon projet					

## SUIVI ET ÉVALUATION

### Indicateurs de suivi

Compte-rendu des réunions et des études  
Cartes des secteurs où l'accueil est possible  
Propositions de scénarii d'ouverture au public  
Existence d'un document cadre de programmation.  
Nombre de réunions de concertation avec les acteurs du territoire  
Nombre de panneaux d'information conçus et mis en place  
Nombre d'animation grand public réalisée

### Indicateurs d'évaluation

État de conservation des espèces d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces  
Perception et retour du grand public et des acteurs locaux sur les projets / activités pédagogiques

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Organiser la valorisation des produits agricoles respectueux du site Natura 2000	N° Action CAP_17  Priorité 3
--	--	---------------------------------------

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	<b>Soutenir des activités qui permettent de maintenir le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>
Objectifs opérationnels	Accompagner l'émergence de projets de territoire compatibles avec les enjeux environnementaux et le respect de la propriété
Effets attendus	Valoriser les produits locaux issus d'exploitations respectueuses des milieux naturels
	Encourager les exploitants à s'engager dans des pratiques respectueuses de la zone humide et de l'avifaune
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

L'objectif est de favoriser la création ou la consolidation de débouchés permettant la valorisation économique des produits agricoles issus d'exploitations du site Natura 2000 respectueuses de la ressource en eau et de l'avifaune.

Création d'un groupe de travail spécifique avec les différentes activités agricoles et leurs représentants qui permettra d'envisager notamment :

- l'organisation d'un groupement de producteurs (recherche de partenariats avec des restaurateurs et commerçants locaux...), transformation locale des productions ;
- la mise en avant des exploitants respectant l'environnement lors de manifestations ponctuelles (Animations nature...);
- l'organisation d'un événementiel. Ex : fête de l'étang, parcours reliant les exploitations engagées (voir action communication) ;
- la création d'outils de communication présentant ces exploitants (vidéos, dépliants, roll up pour les exploitants qui explique leur démarche). C'est en faisant connaître les démarches engagées et les efforts réalisés que pourront se transmettre les outils, les expériences et la connaissance des produits associés.

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel
Acteurs concernés	Groupement de producteurs, structure animatrice du Docob, communes, chambres d'agriculture, CCI

Type d'action mobilisable et financements envisagés	Union Européenne, État, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils Départementaux de l'Hérault et de l'Aude, autres collectivités					
Calendrier	Dès la validation du Docob					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2	8	6	6	6	6
Estimation du coût	Animation : 9450 €/ 6 ans Prestation infographie, outils de communication : 5000 €					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	Rapports annuels d'activités et état d'avancement du Docob					
	Tableau de bord Résultats de la réflexion, pistes d'orientation, et outils créés en ce sens					
Indicateurs d'évaluation	Diffusion des produits liés à ces exploitations.					
	État de conservation des espèces d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces					

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Amélioration des connaissances relatives aux espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale	N° Action CAP_18  Priorité 2
---	---	---------------------------------------

#### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Amélioration des connaissances
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance, suivre et évaluer régulièrement les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats naturels fonctionnels
Effets attendus	– Connaître la répartition des espèces sur l'ensemble du site et l'évolution de leurs populations ;
	– Connaître l'état de conservation de ces espèces : mieux identifier les menaces sur l'ensemble du site. ;
	– Mettre en relation les populations des espèces d'intérêt communautaire avec l'état de conservation des habitats
Espèces favorisées	<b>Toutes</b>

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

**Tout le site**

#### DESCRIPTION DES ACTIONS

Mieux caractériser et suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces avifaunistiques au regard des pressions auxquelles elles sont soumises sur le territoire, ceci afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises en faveur de l'environnement.

1- Réactualiser les inventaires avifaunistiques réalisés en 2015, priorisés sur la partie cœur de l'étang et les prairies humides périphériques. Des inventaires ornithologiques complets ont été menés dans le cadre de l'élaboration du Docob mais ils datent de 6 ans (durée normale pour réviser un docob), ils seront reproduits selon le même protocole que le diagnostic initial et si possible avec le même ornithologue (8 000€ de prestation+ 5 jours de cartographie/mise en forme des données) en 2022 ou 2023.

2- Réaliser des comptages annuels ciblés :

- du Butor étoilé (comptage des mâles chanteurs dans le cadre du protocole commun avec leur Plan National d'Action (PNA)) ;
- du Phragmite aquatique (Suivi migration, création d'une station ACROLA,...) ;
- du Héron pourpré : comptage annuel par photographies aériennes ;
- des « Passereaux paludicoles » ;

- des « Wetlands » en janvier

Certains comptages sont déjà réalisés dans le cadre des PNA ou bénévolement par le CEN O. (2 jours)

3- Refaire les inventaires de l'état initial avant la révision du docob pour permettre un réajustement des mesures éventuelles et d'assurer un suivi à un pas de temps d'environ 6 ans (en 2026/2027, 12 000 € de prestation, 6 jours d'animation pour la cartographie/rédaction).

Une veille particulière peut être envisagée sur la présence de l'Outarde canepetière dans le cadre de son PNA.

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Porteur de projet potentiel

Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob, Associations naturalistes/bureaux d'études, Fédérations des chasseurs					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Temps d'animation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	3	8	3	3	3	8
Estimation du coût	Animation : 8 400€ Prestations extérieures : En 2023 : 8 000€ pour bilan ensuite en 2024/25/26 le cout sera de : comptage wetland 350€/an, suivis phragmite 1000€/an, suivi passereaux 1500€/an, photos aérienne Hérons pourprés 1000€/an, en 2027 : 12 000€					

### SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi	Nombre de comptages/inventaires
	Carte de répartition
Indicateurs d'évaluation	État de conservation des espèces d'intérêt communautaire à la révision du Docob (2023)

Evolution des populations des espèces ciblées

Diffusion des données

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Suivi régulier de l'évolution de la hauteur d'eau	N° Action CAP_19  Priorité 1
---	---	---------------------------------------

OBJECTIFS	
Objectifs du Docob	L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance quantitative et qualitative du système hydrologique
Effets attendus	Avoir une connaissance plus fine des niveaux d'eau dans le site
Espèces favorisées	Toutes

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION	
Toute la zone humide	

DESCRIPTION DES ACTIONS	
-------------------------	--

DÉTAIL DE L'ACTION	<p>La gestion des niveaux d'eau est un enjeu prépondérant sur le site. Il est donc nécessaire d'avoir un dispositif qui permette de mesurer précisément et régulièrement les niveaux dans plusieurs endroits de l'étang. Ce suivi permet de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de l'étang, et d'observer la réponse des milieux naturels à certaines orientations de gestion des niveaux d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des endroits stratégiques pour le suivi des niveaux d'eau, faciles d'accès, suivant l'étude hydraulique.</li> <li>- Commande et Pose d'échelles limnimétriques.</li> <li>- Suivis réguliers (1 relevé tous les 2 mois).</li> <li>- Analyse de l'évolution et mise en relation avec les suivis de milieux et d'espèces.</li> </ul>
--------------------	---

MODALITÉS DE L'OPÉRATION	
--------------------------	--

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel					
	Structure animatrice du Docob, Conseil départemental 34					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
	Dispositif dans le cadre de la politique de l'eau					
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Estimation du coût	Animation : 6750€					
	Coût d'une échelle limnimétrique : 6500€ Pose d'échelle limnimétrique					

## SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi

Suivi et date des suivis

Indicateurs d'évaluation

Bilan de l'évolution des hauteurs d'eau sur l'année et entre les années

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

## Suivi de la qualité de l'eau

N° Action  
CAP\_20

Priorité 1 = très forte

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance quantitative et qualitative du système hydrologique de manière à déterminer les conditions optimales pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Suivre l'évolution saisonnière et pluriannuelle des paramètres physico-chimiques des eaux de l'étang et de ses apports Observer la réponse du milieu aquatique aux mesures de gestion entreprises
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Plans d'eau, canaux, rivières

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

La qualité des milieux naturels, des habitats d'espèces, dépend pour beaucoup de la qualité de l'eau. Afin de l'apprécier tout au long de l'année, un protocole d'analyse des paramètres physico-chimiques est nécessaire sur 3 points répartis dans l'étang, tous les 2 mois.

- **Paramètres** : température, conductivité, oxygène dissous, redox, salinité, pH.
- **Fréquence** : mensuelle. Les mesures des niveaux d'eaux et salinité, en surface et en profondeur, sont à prévoir sur l'année. Une mesure par mois peut être suffisante pour décrire les sites choisis (niveau et conductivité de l'eau de surface et de profondeur). Néanmoins, les variations de niveau d'eau et de salinité sont parfois rapides et il serait bon d'avoir des mesures juste après les événements qui causent la mise en eau des marais.
- **Analyse annuelle** des résultats et interprétation
- **Comparaison** avec les années précédentes, résultats sur d'autres sites.
- **En 2022, puis en 2027**, réaliser une **analyse approfondie** des polluants sur 8 points (La Nazoure, La Quarante, La Maîre rouge, le ruisseau de Roubiols, le ruisseau de Fouylens, le Ruisseau de La Font, le canal des Clairs au milieu de l'étang et aux anciennes pompes)

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel					
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
	Dispositif dans le cadre de la politique de l'eau					
Calendrier et temps d'animation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	7	3	3	3	3	7
Estimation du coût	Animation : 14 700 €/6 ans					

Analyses approfondies : environ 6 000 € pour 8 échantillons d'eau en 6 ans (azote, phosphore, pesticides, métaux lourds, ...). Tarif estimé pouvant varier selon les paramètres/analyses demandées.

Achat matériel analyse (oxygène, salinité, ph, température)

### SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi

Suivi et dates des relevés

Indicateurs d'évaluation

Bilan des suivis et évolution dans le temps de la qualité de l'eau

État de conservation des habitats d'espèces d'intérêts communautaires

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Suivi et amélioration des connaissances des habitats d'espèces	N° Action CAP_21 Priorité 1
--	--	-----------------------------------

OBJECTIFS	
Objectifs du Docob	L'amélioration de la connaissance du site par la mise en place d'outils d'évaluation et de suivi
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance, suivre et évaluer régulièrement les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats naturels fonctionnels
Effets attendus	Améliorer les connaissances relatives aux habitats d'espèces, afin de suivre leur évolution, notamment en fonction des mesures de gestion mises en œuvre.
Espèces favorisées	Toutes

**PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION**

Tout le site

**DESCRIPTION DES ACTIONS**

DÉTAIL DE L'ACTION

**Les 4 grands types d'habitats seront concernés par des actions de suivis et d'amélioration de connaissances** afin d'obtenir un suivi de leur évolution (suivi plus ou moins régulier suivant l'importance de l'habitat vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire) et d'adapter les mesures de gestion, notamment au moment du bilan à 3 ans et à 6 ans d'animation.

**1 La roselière :** elle constitue le cœur du site et est un habitat dont dépendent de nombreuses espèces nicheuses identifiées dans les inventaires écologiques « à très fort enjeu ». Deux dispositifs peuvent être mobilisés :

- Évaluation de l'état de conservation de la roselière comme habitat d'espèces : l'état initial de cet habitat a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Docob en 2015 (sur 20 patches) avec le CEN O. Il pourra être effectué à nouveau en **2027 en prestation avec le CEN O ou autre prestataire.**
- Programme « Roselières méditerranéennes » : un **suivi annuel de 3 transects de 150m répartis sur l'étang** qui permet la caractérisation de la roselière, l'évolution de l'habitat, la définition de l'intérêt patrimonial et de l'impact de la gestion

**2 Prairies humides/scirpaies :** Une fois tous les 3 ans (**2024 et 2027**), établir la cartographie des surfaces et évaluer leur état de conservation

**3 Ripisylves :** ré-actualisation de la cartographie des ripisylves en **2027** et évaluation de leur état de conservation

**4 Les espaces agricoles :** ré-actualisation de la cartographie des milieux agricoles en **2027** avec les IAE qui auront été évaluées.

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION**

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel
	Structure animatrice du Docob, Associations environnementales, bureaux d'études
Type d'action mobilisable et	Animation Natura 2000

financements envisagés						
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	4	4	10	4	4	15
Estimation du coût	<p>Animation : 11 100 € pour 6 ans</p> <p>Prestation appui extérieur pour transect roselière annuel : 400€/an soit 2000€</p> <p>Acquisition petit matériel : 200€</p> <p>Prestation diag roselière 2027 : 8 000 € ?</p>					
	<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>					
Indicateurs de suivi	Surface et état de conservation des habitats d'espèces principaux					
Indicateurs d'évaluation	Évolution des habitats d'espèces par rapport à l'état initial					

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

## Étude du fonctionnement hydraulique

N° Action  
CAP\_22

Priorité 1

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Amélioration des connaissances
Objectifs opérationnels	Améliorer la connaissance, suivre et évaluer régulièrement les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats naturels fonctionnels
Effets attendus	Amélioration de la gestion hydraulique
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Tout le site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

L'objectif est d'examiner la gestion hydraulique spécifique en place au regard des enjeux avifaune. Des marges de manœuvre en termes d'amélioration de l'accueil de l'avifaune et de fonctionnement hydraulique de l'étang en cohérence avec les usages seront recherchées.

La prestation à fournir est la réalisation d'une étude hydraulique, en préalable à des travaux d'aménagements et d'entretien. L'étude doit permettre à la structure animatrice de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la gestion répondant aux enjeux suivants : protection des biens et des personnes, usages agricoles et cynégétiques, et enjeux environnementaux.

Le bureau d'étude aura en charge la réalisation de l'étude s'appuyant sur :

- l'état des lieux des ouvrages hydrauliques, canaux, cours d'eau, bathymétrie, hauteur du substrat dans les plans d'eau, organisation de la gestion de l'eau, schéma/modélisation de fonctionnement... Cette partie comprend également la compilation des diverses études déjà réalisées sur ce secteur.
- un diagnostic du fonctionnement actuel du secteur considéré (menaces, évaluation de l'état des ouvrages hydrauliques, canaux, envasement, ruptures de continuités...).
- la proposition de scénarii d'aménagements, d'entretien et de gestion opérationnels.

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel					
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob, bureaux d'études					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	10	5	0	0	0	0
Estimation du coût	4 900 € pour 6 ans 25 000 € de prestation avec un bureau d'études spécialisé					

## SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi

Schéma de fonctionnement hydraulique général, cartographie des ouvrages hydrauliques avec la structure en charge de sa gestion, le propriétaire et son état, proposition de scénarii de travaux/aménagements/entretien

Indicateurs d'évaluation

Meilleure gestion hydraulique

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Maintenir et renforcer la dynamique de concertation locale créée autour de Natura 2000 avec tous les acteurs concernés par Natura 2000 : propriétaires, agriculteurs, élus, associations environnementalistes	N° Action CAP_23  Priorité 2
--	---	---------------------------------------

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Animation du docob
Objectifs opérationnels	Maintenir et renforcer la dynamique de concertation locale créée autour de Natura 2000 avec tous les acteurs de terrain concerné par Natura 2000
Effets attendus	Implication des acteurs locaux dans la gestion du site Natura 2000
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Tout le site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

L'appropriation locale du dispositif Natura 2000 est la clé de la réussite du projet de préservation porté par la structure animatrice et encadré par le docob. L'ancrage territorial permet de favoriser le partage et le soutien du projet par les acteurs locaux eux-mêmes. En retour, l'ancrage du site Natura 2000 dans son territoire est gage d'un développement local plus durable, respectueux du patrimoine naturel.

L'élaboration du docob a créé une synergie entre les acteurs locaux, qu'il est important d'entretenir pour la bonne gestion du site. Des échanges réguliers, le respect et la confiance sont très importants.

Il s'agit de continuer à :

- faire circuler les informations relatives au site Natura 2000 via la liste de diffusion ;
- prendre le temps de rencontrer les propriétaires, agriculteurs, élus et associations environnementalistes et d'échanger ;
- organiser des réunions/solliciter les avis des acteurs locaux lorsque cela est nécessaire.

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel					
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	4	3	3	3	3	3
Estimation du coût	6 650 € pour 6 ans					

### SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi	Informations transmises via la liste de diffusion, Compte rendu d'échanges avec acteurs locaux, Compte rendu de réunions...
Indicateurs d'évaluation	Méthodologie d'évaluation de l'ancrage ?



Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Animation, coordination et gestion  
administrative du Docob

N° Action  
CAP\_24

Priorité 1

#### OBJECTIFS

Objectifs du Docob

Animation du Docob

Objectifs opérationnels

Mise en œuvre et animation du projet Natura 2000

Effets attendus

Application des mesures de conservation des espèces pour lesquelles le site a été désigné

Espèces favorisées

Toutes

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

#### DESCRIPTION DES ACTIONS

Une fois le document d'objectifs d'un site Natura 2000 élaboré, tout l'enjeu réside dans sa mise en œuvre et dans l'application des mesures de conservation des espèces pour lesquelles le site a été désigné. Le caractère opérationnel du Docob réside en partie dans la mise en place et la mise en œuvre de contrats : MAE-T, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000. La structure animatrice est également chargée d'animer l'ensemble de la démarche et d'assurer le suivi de la mise en œuvre.

L'étape préalable est la désignation d'une structure qui sera chargée de l'animation.

### 1. Mise en œuvre des processus de contractualisation

- Recenser les bénéficiaires potentiels : Animation ou co-animation de réunions pour informer les agriculteurs et propriétaires sur les outils à disposition, rencontre sur le terrain (10 jours en 2022 puis 5 jours 2023-2024-2025 et 2026)
- Établir le programme de gestion agricole (projet agroenvironnemental), en 2022 (6 jours)
- Établir les contrats (soutien technique et administratif), diagnostics d'exploitation et écologique (25 jours en 2022/2023/2025 et 15 jours en 2024 et 2026)
- Accompagner la maîtrise d'œuvre de certains travaux (5 jours)
- Recenser les adhérents potentiels à la charte N2000 et promouvoir la charte afin de développer les adhésions (2 jours sauf 2027)
- Suivi des contrats (4 jours en 2023/24/25/26/27)

### 2. Suivi de la mise en œuvre du Docob

- Coordonner la mise en œuvre des actions du Docob pour favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action (SUDOCO). (3 jours)
- Établir un rapport annuel d'activités (2 jours)
- Présentation en COPIL de l'état annuel de réalisation (une réunion par an) (3 jours)
- Établir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir (3 jours)
- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation de certaines actions identifiées dans le Docob (études préconisées, mesures non financées...) (10 jours les 2 premières années puis 5 jours en 2024/25/26)
- Suivi des prestations externes (consultation, gestion administrative et financière,...) 3 jours

### 3. Mise à jour du DocOb

- Procéder aux mises à jour/actualisation du DocOb (2 jours)
- Suivre et analyser l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, intégrer les connaissances scientifiques acquises sur le site (2 jours)

## MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel				Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob				Services de l'État concernés (DDTMs, DREAL, Préfectures)		
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000						
Calendrier	Dès la validation du Docob						
Calendrier et temps	2022	2023	2024	2025	2026	2027	

d'animation (jours)	76	69	51	60	54	28
Estimation du coût	107 100 €/ 6 ans					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Élaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation</li> <li>– Nombre de comités de pilotage</li> <li>– Nombre de contrats signés et total des surfaces contractualisées</li> <li>– Nombre d'adhésions à la charte</li> </ul>					
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'actions du docob mis en œuvre</li> <li>État de conservation des espèces d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces</li> </ul>					

Site Natura 2000 «Étang de Capestang» ZPS FR9112016	Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, des études et projets au niveau local, régional, national, européen et international	N° Action CAP_25  Priorité 3
--	---	---------------------------------------

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Animation du Docob
Objectifs opérationnels	Participer et coordonner les actions pour une gestion environnementale globale
Effets attendus	Adaptation de la gestion
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

DÉTAIL DE L'ACTION

Veiller à l'intégration réciproque des enjeux avec les sites de conservation voisins, voir à la mutualisation des moyens/outils (2 jours).

Suivre voir intégrer des projets de conservation d'espèces d'IC présentes sur le site (2 jours).

Suivre et/ou participer au copil et actions des PNA des espèces présentes sur le site (PNA Butor étoilé, Phragmite aquatique, Outarde canepetière...) (2 jours).

Recherche d'informations et de données pour actualiser les problématiques de gestion. Actions de veille réglementaire, foncière, évolution des connaissances sur les espèces (habitat, écologie, conservation...) pour améliorer leur mise en cohérence et adapter la gestion du site au mieux (2 jours).

Participation aux réunions des animateurs Natura 2000 (2 jours).

Suivi des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité (1 jour).

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel					
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Structure animatrice du Docob					
	Animation Natura 2000					
Calendrier	Dès la validation du Docob					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	11	11	11	11	11	11
Estimation du coût	23 100 €/ 6 ans					

### SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions suivies
	- Nombre et type de connexions établies
Indicateurs d'évaluation	



Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Animation, communication, coordination des  
actions et gestion administrative du Docob

N° Action  
CAP\_26  
Priorité 2

#### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Animation du Docob
Objectifs opérationnels	Informier et sensibiliser sur la valeur patrimoniale et écologique du site de l'Étang de Capestang
Effets attendus	Sensibilisation autour des enjeux Natura 2000
Espèces favorisées	Toutes

#### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

#### DESCRIPTION DES ACTIONS

Il sera attendu une cohérence dans la mise en forme des différents outils de communication avec une charte graphique propre au site Natura 2000.

1) Réalisation de supports d'information et de sensibilisation de portée générale (Rédaction des textes et choix iconographique, montage graphique, tirage, diffusion...) Plaquette de présentation du site Natura 2000 (en 2022, 1 500 €, 5 jours), expo de 5-6 roll-up présentant le site, les activités et les mesures de gestion (en 2022, 2 000 €, 6 jours), dessins de 6 espèces principales du site (en 2023, 1 800 €, 1 jour), dessin d'un paysage représentatif du site (en 2023, 500 €, 1 jour), affiche générale (en 2023, 1 000 €, 3 jours).

2) Réalisation de publications animées et/ou visuels sur les bonnes pratiques spécifiques à destination des usagers du site (agriculture, chasse).

Reprendre entre autres, les recommandations formulées dans la charte: Rédaction des textes et choix iconographique, images et vidéos, montage et diffusion (en 2024, 3 000 €, 10 jours).

3) Mise en ligne de contenus sur le site internet (1 jour).

4) Création et animation d'une page facebook dédiée au site Natura 2000 (4 jours la première année, puis 2 jours par an).

5) Proposer des animations/sorties nature : programme d'animations pour les journées mondiales des zones humides, la fête de la Nature ou autre évènement (création d'une fête de l'étang de Capestang ?) (10 jours)

DÉTAIL DE L'ACTION

#### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Porteur de projet potentiel

Acteurs concernés

Structure animatrice du Docob, infographiste, Illustrateur, Imprimeur, agence de communication, communes,...

Type d'action mobilisable et  
financements envisagés

Animation Natura 2000

Calendrier	Dès la validation du Docob					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	21	12	23	13	13	13
Estimation du coût	35 350 €/ 6 ans					
	9 800 € de prestations					
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>						
Indicateurs de suivi	– Supports de communication (Plaquette, film, présentation...).					
	– Communication au travers du site web et de Facebook.					
Indicateurs d'évaluation	– Nombre de participants aux animations.					

Site Natura 2000 «Étang de  
Capestang»  
ZPS FR9112016

Évaluer les résultats et la mise  
en œuvre du Docob

N° Action  
CAP\_27

Priorité 3

### OBJECTIFS

Objectifs du Docob	Animation du Docob et veille environnementale
Objectifs opérationnels	Évaluation du document d'objectifs
Effets attendus	Atteindre les Objectifs de développement durable
Espèces favorisées	Toutes

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du site

### DESCRIPTION DES ACTIONS

À l'échelle locale, quantifier l'efficacité des mesures mises en œuvre et, à l'échelle nationale, faciliter le rapportage communautaire des sites à partir d'un outil de pilotage et d'évaluation de la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre du Docob par l'analyse des indicateurs de suivi et d'évaluation :

- ▶ sur l'état de conservation des habitats et/ou espèces et des pressions sur le milieu (identification des suivis) ;
  - ▶ sur le suivi des mesures (indicateurs précisés dans chaque fiche action :eg. nombre de réunions, nombre d'aménagements mis en place) ;
  - ▶ sur l'efficacité des mesures (indicateurs précisés dans chaque fiche action : eg. évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces, évolution des comportements des usagers).
- Évaluation de la mise en œuvre du Docob sous forme de bilan intermédiaire au bout de 3 ans et ajuster le programme d'actions (9 jours).

– Réviser le Docob (6<sup>e</sup> année) (15 jours). Il s'agit de réactualiser le document au bout de 6 ans pour mettre à jour l'état des lieux, réviser les objectifs de conservation et si nécessaire redéfinir un nouveau programme d'action pour la période 2028-2033, en concertation avec le comité de pilotage.

DETAIL DE L'ACTION

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

	Porteur de projet potentiel			Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Structure animatrice du Docob			DDTMs, DREAL, Comité de pilotage, acteurs locaux, experts naturalistes		
Type d'action mobilisable et financements envisagés	Animation Natura 2000					
Calendrier	Précision du calendrier, détaillé si nécessaire par opération					
Calendrier et temps d'animation (jours)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
			9			15

Estimation du coût	Animation : 8 400 € /6 ans
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>	
Indicateurs de suivi	Rapport d'évaluation à l'issue de la mise en œuvre du Docob (2027) Rapport intermédiaire de mise en œuvre du Docob (2024)
Indicateurs d'évaluation	Docob mis à jour validé par la Copil État de conservation des espèces d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces